



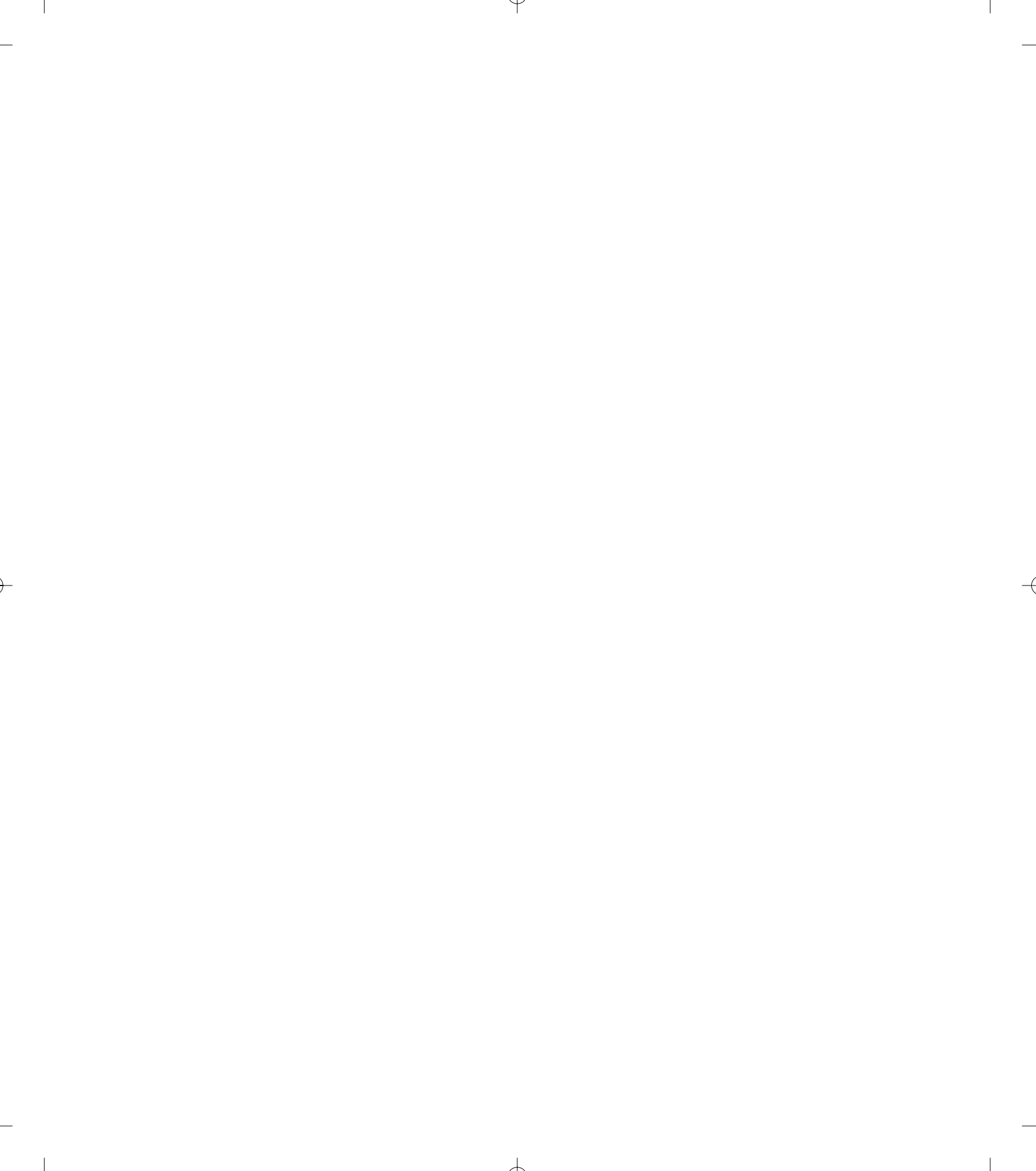
# Au-delà de l'alimentaire : des marchés à conquérir

Metz • 21-22-23 mars 2006  
Rapport d'orientation présenté par  
Xavier Beulin, Premier vice-président

Demain  
en **main**



60ème Congrès



Photos de couverture : Christian Weiss/Ademe, O Sébart/Ademe,  
Association des producteurs de lin, Fédération nationale des producteurs de chanvre,  
CRT Franche-Comté/AMB, Sphere, D.R., FNSEA

Maquette et mise en page : Lydia Schiesslé - Aline Guyvarc'h

Impression : L'Artésienne - 62800 Liévin

Supplément à L'Information Agricole n° 795



# Au-delà de l'alimentaire : des marchés à conquérir

## Rapport d'orientation de la FNSEA

---

**FNSEA • 60<sup>e</sup> congrès fédéral • Metz • 21-22-23 mars 2006**

**Rapport d'orientation présenté par  
Xavier Beulin, premier vice-président**

---

Ont participé à l'élaboration de ce rapport les membres du groupe « rapport d'orientation » :

J.-B. Bayard, D. Barrau, J.-L. Bidal, O. Cassou, P. Cuypers,  
C. Lambert, P. Moinard, D. Prieur, K. Serres.

Ont également apporté leur contribution l'ensemble des secteurs de production concernés par le sujet.

La FNSEA remercie les experts qui ont contribué à enrichir le rapport d'orientation :

- Marc Guérin, chef du département « Gestion des territoires » du Cemagref et co-auteur du rapport « Le tourisme : outil de revitalisation des territoires ruraux et de développement durable » ;
- Paul Colonna, chef du département « Caractérisation et élaboration des produits issus de l'agriculture » (CEPIA) de l'INRA et coordonnateur de l'ouvrage « La chimie verte ».
- Claude Roy, coordonnateur interministériel pour la valorisation de la biomasse.

**Introduction..... 6**

**Tourisme et Services : Enrichir, partager ..... 7**

**1 – Le tourisme « vert » en pleine expansion ..... 8**

L’attrait touristique de la destination « campagne » ..... 8

Une richesse pour le monde rural ..... 8

Une bonne image de l’agriculture..... 9

**2 – Des activités de service variées..... 10**

La valorisation du patrimoine et du savoir-faire agricoles ..... 10

L’hébergement et la restauration..... 10

Les services à la personne et aux collectivités ..... 11

L’organisation d’accueil d’événements festifs ..... 11

La chasse, la pêche et leurs produits..... 11

Les activités équestres..... 11

**3 – Nos propositions..... 12**

Adapter la définition de l’activité agricole et de l’agriculteur..... 12

Mesures sociales et fiscales..... 13

Équiper les campagnes des infrastructures nécessaires au développement ..... 14

Accompagnement des agriculteurs ..... 14

• La formation initiale et continue ..... 14

• Les critères de la rentabilité et l’appui technique ..... 15

• Aides à la valorisation du bâti..... 16

Fonctionner en partenariat ... en gardant la spécificité agricole ..... 16

Soutenir le développement de la filière équine ..... 17

**Flours, fibres, arômes, nouveaux marchés... :  
tradition, innovation..... 19**

**1 - Les plantes ornementales, aromatiques, et à parfum..... 20**

Les plantes ornementales ..... 20

Les atouts..... 20

• Présentation du secteur ..... 20

• Un secteur fortement employeur..... 20

Nos propositions..... 21

• Relancer la consommation de végétaux français ..... 21

• Soutenir le développement de tous les marchés  
au profit de toutes les entreprises ..... 21

• Préparer l'avenir en facilitant les reprises .....	21
• Les soutiens .....	21
Les plantes aromatiques, médicinales et à parfum .....	22
Un secteur très diversifié .....	22
Les différentes catégories de plantes .....	22
• Les plantes médicinales .....	22
• Les plantes à parfum : l'exemple de la lavande et du lavandin .....	23
• Les plantes aromatiques .....	24
Nos propositions .....	24
• Favoriser les actions de recherche .....	24
• Favoriser le regroupement de l'offre .....	25
• S'investir dans l'aval .....	25
• Un plan global d'accompagnement de la filière lavande-lavandin .....	25
• Alléger les procédures .....	25
• Favoriser l'émergence de projets locaux .....	25
<b>2 – Le lin et le chanvre, les opportunités des plantes à fibres .....</b>	<b>26</b>
Le lin .....	26
Les atouts de la production française .....	26
• Une économie dynamique .....	26
• Un rôle territorial .....	26
• Une stratégie de filière .....	27
Nos propositions pour renforcer la filière .....	27
• Renforcer l'organisation pour le maintien d'un prix rémunérateur au producteur .....	27
• Maintenir une OCM .....	28
• Favoriser la recherche variétale .....	28
Le chanvre .....	28
Les atouts de la culture du chanvre .....	28
• Une plante rustique .....	28
• De très nombreux débouchés .....	28
Nos propositions .....	29
• Développer de nouveaux débouchés .....	29
• Maintenir une OCM .....	29
• Soutenir la recherche .....	29
Développer les plantes à fibres .....	30
<b>3 – Le tabac .....</b>	<b>30</b>
• Présentation du secteur .....	30
• Le secteur du tabac s'engage à répondre aux attentes de la société .....	31
• Nos propositions .....	31

<b>4 – Les nouveaux marchés .....</b>	<b>32</b>
• L'élevage des animaux de compagnie .....	32
• Cuirs-Peaux-Laine : Cinquième quartier, des marchés à redynamiser .....	32

## **L'énergie verte : un atout pour la France, un débouché pour les agriculteurs ..... 35**

<b>1 – Les atouts de l'énergie verte .....</b>	<b>36</b>
L'énergie-culture : un secteur en développement .....	36
Les biocarburants .....	36
• Biodiesel .....	36
• Ethanol .....	36
• BTL .....	37
• L'huile végétale pure .....	37
Les biocombustibles .....	38
• Biogaz .....	38
• Pailles et grains .....	38
• Le bois .....	38
Des atouts économiques et environnementaux .....	39
Pour l'environnement .....	39
• Une énergie plus propre .....	39
• Le respect des engagements internationaux .....	39
• Une remise en culture de friches industrielles .....	39
Pour l'économie .....	40
• Une contribution à l'indépendance énergétique .....	40
• La création et le maintien d'emplois .....	40
• De nouveaux débouchés pour nos cultures .....	41
Les incitations actuelles .....	42
La réglementation communautaire .....	42
• La jachère industrielle .....	42
• L'aide aux cultures énergétiques (ACE) .....	42
La fiscalité environnementale française .....	43
• Fiscalité incitative .....	43
• Fiscalité dissuasive .....	43
Les avantages environnementaux de la méthanisation .....	43
<b>2 – Nos propositions .....</b>	<b>44</b>
Mettre en place une stratégie de développement .....	44
Mener à bien le plan Biocarburants français .....	44
• Accorder des agréments supplémentaires .....	44
• Assurer l'incorporation directe de l'éthanol .....	44

• Développer les nouveaux débouchés possibles de l'éthanol.....	45
• Renforcer les soutiens aux cultures énergétiques .....	45
• Soutenir les biocarburants «seconde génération».....	45
• Développer l'autoconsommation en circuit court.....	45
• Repenser la politique de fret .....	45
• Evaluer la rentabilité de la filière éthanol vinique .....	45
• Encourager la filière canne .....	45
• La valorisation des co-produits animaux.....	46
Mettre en place un Plan biocombustibles.....	46
• Un plan biocombustibles ambitieux.....	46
• Aménager les aides pour la production de chaleur .....	46
• Encourager la méthanisation. ....	47
Développer l'offre d'électricité .....	47
Stratégie internationale .....	47

## **La chimie verte : de la matière première à la première des matières ..... 49**

<b>1 – L'agriculture : une mine de molécules.....</b>	<b>50</b>
Du produit agricole au matériau industriel.....	50
Les atouts environnementaux, économiques et qualitatifs.....	50
Des débouchés de plus en plus importants .....	50
<b>2 – Nos propositions.....</b>	<b>52</b>
La mobilisation des filières .....	52
Organiser une stratégie de développement de la chimie verte .....	53

## **Conclusion ..... 55**

## **En guise d'épilogue..... 56**

## **Annexes ..... 57**

# Introduction

Les agriculteurs sont avant tout des producteurs de denrées alimentaires et ils doivent le rester pour garantir l'indépendance alimentaire de notre pays. Pourtant, l'agriculture a de tout temps assuré d'autres fonctions que celle de nourrir les hommes. Pendant plusieurs millénaires, elle a valorisé la biomasse (pour se chauffer, cuire, ...), fourni des moyens de transport (chevaux, bœufs, ...), fabriqué des fibres textiles (habillement, voilures, ...) des cuirs, des colorants et des composants chimiques basiques.

Progressivement, depuis les débuts de l'ère industrielle, cette fonction non-alimentaire a été délaissée. L'utilisation du pétrole, source d'énergie et de matière première bon marché et facile à extraire, a marginalisé les usages non-alimentaires. On redécouvre aujourd'hui que l'agriculture peut produire non seulement pour nourrir les hommes mais aussi pour les chauffer, leur permettre de se déplacer, de s'habiller, de se soigner et même de se distraire.

Depuis plusieurs années, la FNSEA met en avant toutes ces potentialités de l'agriculture. Elles bénéficient enfin aujourd'hui d'un regain d'intérêt de la part de la société toute entière. En effet, la hausse des coûts des matières fossiles et la nécessité de protéger l'environnement forcent à trouver de nouvelles solutions, que les progrès de la science permettront de placer sous l'angle de la durabilité.

Ce secteur du non-alimentaire représente des marchés à conquérir et offre des perspectives inédites aux agriculteurs. Le développement du non-alimentaire nous impose également d'aborder de manière différente notre métier et de montrer à nos concitoyens à quel point l'agriculture est indispensable au maintien de l'équilibre de nos sociétés.

Gardons-nous cependant de tomber dans l'angélisme. La voie du non alimentaire offre de nouvelles perspectives aux agriculteurs mais ils ne pourront s'y engager sans précaution.

Pour que cette voie soit une chance pour l'agriculture et non pas une impasse, il faut respecter plusieurs conditions. Il faut avant tout que chaque agriculteur mesure la faisabilité technique, le bilan financier l'étude de marché de son projet non alimentaire avant de s'y lancer. Il faut également que nos organisations professionnelles prennent en main ces nouveaux secteurs pour que nous en soyons les acteurs et non pas les simples exécutants.

Il faut enfin que les Pouvoirs publics prennent conscience de ce que représentent ces nouveaux développements en termes de créations de richesses, d'emplois, d'aménagement du territoire ou encore d'indépendance énergétique et mettent en place une politique à la mesure de ces enjeux. La volonté politique est essentielle pour développer le secteur. L'exemple de l'éthanol brésilien, dont la production a été fortement encouragée par le pouvoir politique, démontre toute l'importance du rôle politique.

Les agriculteurs ont à cœur de relever ce nouveau défi : faisons en sorte que cette ambition devienne réalité.



Tourisme et services :  
enrichir, partager

# 1 – Le tourisme « vert » en pleine expansion

## L'attrait touristique de la destination « campagne »

L'espace rural dispose d'un important potentiel touristique grâce à son patrimoine bâti et naturel, à la réputation de ses terroirs et de sa gastronomie et aux nombreuses activités culturelles et sportives qui peuvent y être exercées.

Le développement des vacances de courte durée a bénéficié tout particulièrement à la campagne qui est devenue le premier espace touristique fréquenté par les Français. À la campagne, les flux touristiques sont également mieux répartis sur l'année que les destinations «plage» (tourisme «bleu») ou «sports d'hiver» (tourisme «blanc»).

Les Français constituent la majorité de la clientèle (60% des touristes). Cependant, de 1990 à 1998, les nuitées de la clientèle étrangère ont doublé passant, en 8 ans, de 42 millions à 84 millions de nuitées par an.

Ce tourisme « vert » pourrait encore mieux faire grâce à une meilleure organisation de l'offre d'hébergement, de restauration et de loisirs.

## Une richesse pour le monde rural

La vitalité de l'économie française dépend aujourd'hui d'une façon décisive non seulement de la compétitivité du secteur agro-alimentaire, dont l'excédent commercial était de 8 milliards d'euros en 2004, mais également du tourisme qui affichait un solde positif de 9,8 milliards d'euros en 2004.

L'espace rural joue un rôle essentiel dans l'économie touristique française avec 28,7 % des nuitées en 2003 (soit 402 millions) et 19,4 milliards d'euros dépensés (environ 20% des dépenses touristiques en France).

Pour les agriculteurs, les activités de service, et particulièrement l'agri-tourisme, sont d'autant plus à valoriser que la France, comme l'ensemble de l'Union européenne, s'oriente de plus en plus vers le secteur tertiaire qui représente plus de 70% de la population active totale. Et dans ce secteur, les emplois de distribution et du tourisme occupent une part importante.

Les activités de service créent du revenu pour les agriculteurs mais ont aussi une retombée positive pour tous les territoires ruraux. Ainsi, plus de 144 000 emplois touristiques (dont 97 000 salariés) étaient recensés en 1999 dans l'espace rural.

Toutefois, il faut faire attention aux activités de loisirs qui donnent parfois au foncier des références de prix déconnectées de la réalité agricole.

### Les retombées économiques du tourisme vert

Les retombées du tourisme sur l'économie de l'espace rural ne doivent pas être négligées.

Les gîtes et chambres d'hôtes du réseau Gîtes de France génèrent 30 000 emplois directs à temps plein dans les campagnes françaises, et 20 500 emplois indirects (transports, commerce/services) ou induits (fournisseurs).

Par ailleurs, 747,5 millions d'euros de dépenses indirectes sont injectés dans l'économie locale : 25 % pour les commerces alimentaires, 17 % pour les bars et restaurants, 14 % pour les activités de loisirs, 7 % pour les transports et distributeurs de carburants, et 37 % pour les autres commerces et services.

Source : « *Mesure du poids socio-économique des gîtes ruraux et chambres d'hôtes Gîtes de France* », 2005.

## Une bonne image de l'agriculture

Les agriculteurs ont des atouts à faire valoir dans le tourisme. L'image authentique de l'activité agricole permet à l'agri-tourisme de se distinguer du tourisme traditionnel.

De plus, l'agri-tourisme est un moyen de faire découvrir la réalité du métier de paysan et contribue à animer les territoires et à entretenir le patrimoine bâti ou naturel.

Plus de 18 500 exploitants agricoles pratiquent l'agri-tourisme (Recensement général agricole 2000). Les activités sont réparties comme suit :

- hébergement : 12 800
- restauration : 3 000
- autres activités : 5 500

Ces activités sont appelées à se développer : dans certaines régions françaises et autour des villes, plus de 10% des agriculteurs vivent de services marchands. Dans d'autres pays d'Europe, cette activité est beaucoup plus développée alors même que leurs potentiels semblent plus faibles que la France qui est la première destination touristique au monde avec 75,1 millions de touristes en 2004.

Toutes ces activités s'inscrivent dans le prolongement de l'activité agricole. Cet ancrage agricole est une particularité dont il faut tirer parti et qu'il faut valoriser afin que l'agritourisme ne soit pas noyé dans l'offre générale du tourisme vert.

## 2 – Des activités de service variées

### La valorisation du patrimoine et du savoir-faire agricoles

L'exploitation est le cadre de plusieurs activités d'accueil qui s'appuient sur le patrimoine agricole et le savoir-faire des exploitants :

- Enseigner l'agriculture : les agriculteurs accueillent des enfants sur leur exploitation pour leur faire découvrir leur métier. La FNSEA et l'APCA ont mis en place deux réseaux (Fermes ouvertes et Fermes pédagogiques) pour aider les agriculteurs à organiser ces visites.
- La biodiversité : visites d'exploitation pour expliquer le fonctionnement des écosystèmes ou pour faire découvrir des fruits, légumes ou animaux rarement cultivés et élevés.
- L'architecture rurale : visites de bâtiments anciens sur les exploitations.
- L'art à la ferme : les agriculteurs accueillent des festivals ou pièces de théâtre ou valorisent la fonction culturelle et artisanale de l'agriculture auprès des enfants.

#### Les fermes de découverte et les fermes pédagogiques

En 1990, la FNSEA a lancé « Fermes ouvertes », opération de communication annuelle destinée à faire découvrir une exploitation agricole à un maximum d'élèves de CM1-CM2.

Au fil des ans, cette opération a pris de l'ampleur : près de 300 000 enfants sont accueillis chaque année. De nombreux agriculteurs sont venus rejoindre les premières fermes pédagogiques.

L'APCA et la FNSEA ont décidé d'organiser l'accueil pédagogique à la ferme grâce à deux produits offerts dans le cadre du réseau « Bienvenue à la ferme » : la ferme pédagogique (au nombre de 296) et la ferme de découverte (au nombre de 439).

### L'hébergement et la restauration

La ferme-auberge, la table d'hôte, le goûter à la ferme, la chambre d'hôte, le gîte rural ou encore le camping à la ferme permettent d'accueillir et de faire découvrir aux visiteurs, la vie d'une exploitation et les produits du terroir.

Certains élargissent encore cette offre en proposant d'autres activités sur l'exploitation : stage de fabrication de foie gras, cours de cuisine, préparation de « paniers-repas ». A également été lancée la formule « Ferme en ferme » qui propose des séjours à la ferme alliant diététique et sport. Cette activité est soutenue par Trame (Tête de réseaux pour l'appui méthodologique aux entreprises – Structure au service des acteurs du développement agricole) et agréée par le ministère de l'Agriculture et le ministère de la Santé dans le cadre du programme nutrition santé.

## Les services à la personne et aux collectivités

Les agriculteurs peuvent également jouer un rôle social en organisant l'accueil de personnes handicapées, âgées ou malades.

L'aménagement de chambres d'étudiants commence également à se développer dans certaines régions. Cette formule offre une bonne solution pour les étudiants à la recherche d'un environnement tranquille pour leurs études et moins onéreux qu'en ville.

## L'organisation d'accueil d'événements festifs

De manière à accueillir sereinement et dans les conditions assurant la sécurité et le bon déroulement des événements festifs d'une part et le respect des activités agricoles d'autre part, nous préconisons une contractualisation entre organisateurs et agriculteurs définissant clairement les responsabilités des uns et des autres.

## La chasse, la pêche et leurs produits

La chasse, sous réserve que le risque lié aux dégâts de gibier soit enfin maîtrisé, peut apporter, tout spécialement dans les zones de déprise, des revenus complémentaires non négligeables (location du droit de chasse, hébergement des chasseurs, prise en pension de chiens de chasse, ...) tout en participant à la protection de la biodiversité.

Des partenariats chasse/agriculture sont actifs notamment dans plusieurs régions. Il convient de les approfondir et de les étendre afin de valoriser toutes les potentialités de ce qui doit devenir une véritable filière économique, notamment pour les agriculteurs.

La pêche peut apporter des revenus non négligeables (location du droit de pêche, ...) tout en participant à la protection de la biodiversité et à l'animation des territoires ruraux.

## Les activités équestres

La filière équine représente un atout de taille pour le monde agricole. Elle est une passerelle entre mondes urbain, rural et agricole et un vecteur d'attraction pour les métiers de l'agriculture.

La filière doit toutefois engager des efforts pour réussir son développement et son intégration au monde agricole. Il faut en particulier que les professionnels utilisent les outils d'accompagnement existants, et poursuivent une logique de professionnalisation, de revenu et d'organisation de marché.

Si la production équine fournit 2% de la totalité de la viande consommée en France elle permet le développement de nombreuses activités dont le caractère agricole est désormais reconnu.

La traction animale se développe, pour l'instant de manière confidentielle, avec les activités de débardage en forêt, de labour dans les vignes, de voiture hippomobile dans les villes ou lieux touristiques, de surveillance à cheval sur le littoral, ...

La pratique de l'équitation, sous toutes ses formes, prend plus d'ampleur chaque année. Les chevaux de selle sont utilisés, selon leur race, leur mode de production, l'ambition de l'éleveur, pour la compétition ou pour le loisir en centre équestre. Des pratiques plus ciblées visant à la réinsertion sociale, à la santé des handicapés moteurs ou mentaux se développent également.

Toutes ces activités se pratiquent sur l'ensemble du territoire, en zone périurbaine et rurale, voire même en zone urbaine, et sont exercées à titre principal ou secondaire ou dans le cadre d'une pluriactivité.

### 3 – Nos propositions

#### Adapter la définition de l'activité agricole et de l'agriculteur

Alors que la diversification se développe, les exploitants ont besoin de lisibilité sur les contours de leur activité. Aujourd'hui, la multitude de textes réglementaires et le cloisonnement entre les différents domaines rend impossible cet objectif.

Il est donc proposé d'harmoniser les définitions de l'activité agricole dans le but de mettre en place un statut unifié de l'exploitant agricole. En effet, aujourd'hui, il existe trois définitions (sociale, fiscale, juridique) qui rendent aléatoire la qualification des activités déployées.

Les définitions de l'activité agricole Exemple de la situation actuelle			
	Définition juridique	Définition fiscale	Définition sociale
<b>Gardiennage de chevaux</b>	Agricole	Agricole	Commerciale
<b>Chambres d'hôtes</b>	Commerciale	Commerciale	Agricole
<b>Travaux agricoles</b>	Commerciale	Commerciale	Agricole
<b>Restauration (tables d'hôtes)</b>	Agricole	Commerciale	Agricole
<b>Ferme pédagogique</b>	Agricole	Commerciale	Agricole
<b>Visites d'exploitation</b>	Agricole	Agricoles ou Commerciales	Agricole

Il est donc nécessaire d'harmoniser ces définitions en vue d'un double objectif : simplifier les règles régissant l'agriculture et donner une lisibilité aux exploitants sur le droit qui leur est applicable lorsqu'ils s'installent ou qu'ils entreprennent une activité de diversification.

Dans ce but, nous proposons une harmonisation dont le socle serait la définition sociale de l'activité, codifiée à l'article L. 722-1 du Code rural, sans exclure le gardiennage des chevaux :

**Article L. 722-1 du Code rural :**

*Le régime de protection sociale des non-salariés des professions agricoles est applicable aux personnes non salariées occupées aux activités ou dans les exploitations, entreprises ou établissements énumérés ci-dessous :*

**1° Exploitations de culture et d'élevage de quelque nature qu'elles soient, exploitations de dressage, d'entraînement, haras ainsi qu'établissements de toute nature dirigés par l'exploitant agricole en vue de la transformation, du conditionnement et de la commercialisation des produits agricoles lorsque ces activités constituent le prolongement de l'acte de production, ou structures d'accueil touristique, précisées en tant que de besoin par décret, situées sur l'exploitation ou dans les locaux de celle-ci, notamment d'hébergement et de restauration ;**

Cette définition est celle dont le champ d'application est le plus large. Elle permet ainsi de n'exclure aucun « chef d'exploitation » au sens social. Elle permet également de reconnaître fiscalement comme agricoles les activités qui ont pour support l'exploitation agricole.

Au-delà de la définition de l'activité agricole, cette harmonisation permet de déboucher sur une définition unique de l'exploitant agricole :

**Est agriculteur au sens social, économique, juridique, fiscal, toute personne qui a fédéré autour d'un projet d'entreprise les biens corporels et incorporels nécessaires à l'exercice d'une activité agricole, c'est à dire les activités d'élevage ou de culture, ainsi que celles qui en constituent le prolongement ou qui ont pour support l'exploitation.**

Cette définition est compatible avec une très large conception de la pluriactivité, qui ne doit plus être entravée par des dispositions juridiques, sociales ou fiscales contraignantes. Elle doit notamment permettre le développement de l'activité de services aux personnes. En revanche, elle exclut l'agriculture de plaisance, car la simple conservation d'un patrimoine ne constitue pas une activité professionnelle, et encore moins un projet d'entreprise.

## Mesures sociales et fiscales

- Une définition plus large de l'activité agricole ne règlera pas tous les problèmes, et certaines activités de services continueront de relever de plein droit des bénéfices industriels et commerciaux (BIC).

Aujourd'hui, lorsqu'une entreprise industrielle ou commerciale effectue des opérations de nature agricole, ses résultats sont globalisés dans le régime des BIC si les opérations agricoles sont minoritaires.

Mais la réciproque n'est pas vraie : des opérations commerciales ne peuvent être rattachées aux bénéficiaires agricoles (BA) que si elles n'excèdent pas 30% des recettes agricoles et 50 000 euros.

La FNSEA demande que la même règle s'applique dans les deux cas : l'opération minoritaire, qu'elle soit agricole ou commerciale, doit pouvoir être rattachée à l'opération majoritaire.

Plus largement, ne serait-il pas envisageable de fusionner les trois catégories de bénéficiaires professionnels en une seule, comme nous l'avons demandé lors de notre congrès du Mans en 2005 ?

- Les déficits d'origine agricole ne sont imputables sur le revenu global que dans la mesure où les revenus du foyer fiscal n'excèdent pas 61 080 euros (pour les revenus 2005). En matière de BIC, en revanche (art. 156 du CGI), les déficits constatés sont imputables sur le revenu global dès lors qu'ils proviennent d'une activité véritablement professionnelle, c'est-à-dire comportant la participation personnelle, continue et directe d'un membre de foyer fiscal à l'accomplissement des actes nécessaires à celle-ci. Les modalités d'imputation sont donc indépendantes du revenu net global du foyer fiscal.

Cette situation pénalise de nombreux agriculteurs, notamment ceux dont le conjoint exerce une activité professionnelle non agricole.

**La FNSEA demande que l'imputation des déficits agricoles se fasse selon les règles de droit commun, sans limites, à la seule condition qu'ils proviennent d'une véritable activité professionnelle.**

## Équiper les campagnes des infrastructures nécessaires au développement

Pour pouvoir développer leurs projets de services en milieu rural, les exploitants agricoles doivent disposer de tous les moyens modernes. Il revient aux Pouvoirs publics d'équiper rapidement tout le territoire en infrastructures de technologie de l'information et de la communication (TIC) : haut débit et téléphonie mobile.

## Accompagnement des agriculteurs

### ■ *La formation initiale et continue*

Pour mener à bien une activité d'accueil, il faut être en mesure de bien choisir son projet et de savoir se positionner en fonction du marché, d'adapter ses produits et ses services en fonction de la clientèle visée, de renforcer ses qualités en matière de communication et de commercialisation.

Pour acquérir ces compétences nouvelles, et ainsi professionnaliser la démarche agritouristique, les agriculteurs sont demandeurs de formation. La diversification est déjà un sujet majeur dans la formation continue. En revanche, la formation initiale ne prévoit rien dans ses programmes à ce sujet. Cette lacune doit être comblée : les futurs installés doivent bénéficier d'informations et de formations sur ces activités.

### ■ **Les critères de la rentabilité et l'appui technique**

Une méconnaissance de ces nouvelles activités peut rendre difficile l'aboutissement d'un projet agri-touristique. Avant de se lancer, il faut disposer d'outils et de référentiels technico-économiques permettant d'évaluer ses atouts et les réels débouchés d'une nouvelle activité. L'exploitant doit également être conscient des investissements nécessaires en temps et en argent. Il faut être réaliste sur la rentabilité d'un investissement agro-touristique.

Il est nécessaire que les exploitants soient accompagnés individuellement dans leur démarche et qu'ils bénéficient d'une information fiable et complète. Selon les régions, les agriculteurs peuvent s'adresser à différentes structures : Chambres d'agriculture, comité départemental du tourisme, commission tourisme de la FDSEA, ...

<b>Caractéristiques des activités touristiques</b>	
<b>Type d'activité</b>	<b>Caractéristiques</b>
<b>Gîte rural</b>	Valoriser son patrimoine avant tout : peu rentable (investissements souvent très lourds), le gîte rural semble avant tout une solution pour préserver ou rénover son patrimoine.
<b>Camping rural</b>	Revenu faible mais peu de risques financiers : activité très saisonnière, l'activité de camping procure un revenu d'appoint faible et permet avant tout aux propriétaires de satisfaire un besoin d'échanges et de rencontres.
<b>Chambres d'hôtes</b>	Un revenu complémentaire, qui demande beaucoup de travail : les chambres d'hôtes exigent une grande disponibilité, mais l'activité est intéressante économiquement. Une table d'hôte améliore la rentabilité mais augmente considérablement le temps de travail.
<b>Ferme pédagogique</b>	L'occasion d'échanger sur son métier : la ferme pédagogique permet de se lancer avec un apport de départ plus modéré, mais c'est avant tout l'envie d'échanger sur son métier qui motive ce type de projet.
<b>Ferme auberge</b>	Soumise aux mêmes normes que les restaurateurs ; la mise de fond est très importante. Elle permet de valoriser les produits de l'exploitation.
<b>Ferme équestre</b>	Combiner les prestations : randonnée, enseignement, ou pension de chevaux. L'activité d'enseignement reste une valeur sûre.
<i>Activités touristiques en milieu rural – Connaître sa rentabilité – Edité par SOURCE</i>	

### ■ Aides à la valorisation du bâti

La valorisation des bâtiments d'élevage (stabulations, étables, bergeries, poulaillers, pigeonniers, soues), de stockage (granges, silos, séchoirs, hangars, remises) et de bâtiments de transformation (vendangeoirs, laiterie,...) représente un fort potentiel pour le développement de l'agritourisme. Elle répond à une demande forte d'authenticité de la part des touristes et permet de rendre utile un patrimoine bâti agricole, souvent à l'abandon et qu'il convient de préserver.

Les systèmes d'aides à cette valorisation sont nombreux et varient d'une région à l'autre. A l'échelle nationale, la Fondation du patrimoine vise à la rénovation du patrimoine rural de proximité. Elle attribue des labels qui permettent au propriétaire de bénéficier de déductions fiscales et de subventions pour la réalisation de travaux de sauvegarde ou de restauration sur un bien représentatif du petit patrimoine rural local. D'autres organismes comme les Maisons Paysannes de France ou encore la Fédération Nationale de l'habitat et du développement sont des acteurs incontournables pour les projets de rénovation du bâti. Toutefois, la valorisation du patrimoine bâti ne doit pas pénaliser l'activité agricole et son développement.

Des efforts doivent être engagés pour mieux faire connaître auprès de la profession agricole les aides ou labels qui existent à l'échelle du département et de la région, notamment les démarches Haute qualité environnementale (HQE) qui doivent être accompagnées d'incitations supplémentaires. Un inventaire du bâti agricole non utilisé et qui présente un intérêt pour l'agritourisme pourrait aussi être mené dans les départements. Enfin, il conviendrait de faciliter les procédures lors des changements d'usage des bâtiments (règles d'urbanisme).

## Fonctionner en partenariat ... en gardant la spécificité agricole

Le tourisme à la ferme est un tourisme de qualité qui se distingue de l'offre générale du tourisme rural. Il est important de maintenir et de valoriser ces spécificités liées à la restauration, l'hébergement, la découverte, le sport, la vie des exploitations et les produits issus de la ferme.

La création d'une véritable valeur ajoutée à partir de ces activités suppose une coordination élevée entre les agriculteurs concernés, ainsi qu'un partenariat avec les autres catégories sociales rurales investies dans le tourisme vert. Car il y va en cette matière comme des produits fermiers : l'offre doit être maîtrisée, la demande développée par des « cahiers des charges services » et des moyens promotionnels cofinancés par les Collectivités territoriales et l'Etat.

Le Groupe monde rural, association constituée de différents acteurs du monde rural, offre déjà un lieu d'échanges et de concertations sur un ensemble de problématiques, notamment touristiques.

### Les pôles d'excellence rurale

Les Pouvoirs publics mettent en place, pour 2006, les pôles d'excellence rurale pour soutenir 300 projets sur les thèmes « Patrimoine et Tourisme », « Bioressources », « Services et accueil », « Technologies ».

Cette démarche s'adresse aux zones de revitalisation rurale et aux communes qui ne sont pas situées dans une aire urbaine de plus de 30 000 habitants.

Les 300 projets labellisés bénéficieront d'un soutien aux investissements matériels.

Il est essentiel que l'agriculture soit partie prenante à ces projets pour bénéficier des améliorations qu'ils pourront mettre en place. Acteurs de la dynamique de l'espace rural, les agriculteurs devront être des partenaires naturels de ces pôles d'excellence rurale.

Ces pôles peuvent aussi être l'occasion pour la profession agricole de tisser ou de renforcer les liens avec les autres secteurs du monde rural.

Les pôles d'excellence rurale sont destinés à soutenir prioritairement des territoires ruraux en difficulté. Ces projets, à finalité économique, qui présentent de fortes potentialités pour l'agriculture, devraient aussi être accessibles aux zones périurbaines.

## Soutenir le développement de la filière équine

Les professionnels du cheval qui vivent de leur métier sont confrontés à des difficultés techniques (très faible mécanisation, conduite individuelle du cheptel), à des problèmes de valorisation et de commercialisation de leurs produits, à des contraintes sociales avec notamment un temps de travail particulièrement important pour un revenu faible.

La reconnaissance du caractère agricole des activités équines n'a pas été achevée, pour ce faire il est nécessaire d'assujettir les activités de gardiennage et de traction à la MSA.

Les professionnels du cheval doivent pouvoir accéder aux services que proposent les organisations professionnelles agricoles, aux aides économiques, à l'accompagnement technique. Les élevages d'équidés doivent être traités de la même manière que les autres élevages, tant dans l'application des dispositions relatives à la loi sur l'élevage (consécutives à la promulgation de la LOA) que pour l'accès aux aides économiques (installation, transmission, ICHN, PHAE, Plan bâtiment...).

Le besoin d'information, de formation et d'accompagnement sur le terrain est réel et important. Pour répondre à cette demande, la Fédération nationale du cheval (FNC) a initié, soutenue par l'interprofession Fival, une mise en réseau des « compétences cheval ». Depuis 2005, la FNC s'est engagée dans une démarche de formations afin que les professionnels du cheval puissent s'adresser, au niveau local, à des interlocuteurs compétents.

Malgré un système d'identification onéreux (jusqu'à 70 euros par équidé), les responsables du secteur ne parviennent pas à connaître la taille du cheptel équin français et encore moins sa localisation exacte. La filière est ainsi mal préparée pour faire face à une crise sanitaire grave ou pour assurer une quelconque traçabilité. Il est urgent de mettre en place un système d'identification efficace et au meilleur coût sur tout le territoire. À cet égard, il est indispensable d'obtenir la reconnaissance de la pose de transpondeur comme acte d'élevage effectué par les éleveurs professionnels.

L'Etat doit continuer à aider la filière à se construire à partir de ses quatre piliers institutionnels que sont les interprofessions et sociétés mères : la Fival (Fédération Interprofessionnelle des chevaux de sport, loisir et travail), INTERBEV équins, France Galop et la Société d'Encouragement du Cheval Français.

Ces appuis réalisés à l'échelle individuelle et collective permettront à la filière de se professionnaliser davantage, de développer la valeur ajoutée en organisant le marché, de contribuer au renouvellement des générations agricoles...



Fleurs, fibres, arômes,  
nouveaux marchés : tradition, innovation

# 1 – Les plantes ornementales, aromatiques, et à parfum

## Les plantes ornementales

### **Les atouts**

#### ■ *Présentation du secteur*

L'horticulture ornementale regroupe 4 branches d'activités spécialisées : fleurs et feuillages coupés, plantes en pot et à massif, pépinières, bulbes à fleurs.

En France, 7 000 entreprises de productions se répartissent, sur l'ensemble du territoire, sur 21 800 hectares dont 2 500 hectares couverts. Le chiffre d'affaires de la production horticole s'élève à 1 770 millions d'euros.

L'horticulture, ce sont aussi 26 000 entreprises de négoce de gros et de détail ayant parfois une ou plusieurs activités ; ce sont également 13 200 entreprises de services : entrepreneurs paysagistes, reboiseurs, engazonneurs, élagueurs ...

La grande diversité des sols et des climats permet une production diversifiée en France métropolitaine. Dans les DOM-TOM la production de fleurs tropicales est également significative.

Les producteurs, en majorité, vendent leur production sur l'exploitation. A côté des 55% de producteurs détaillants (qui ne représentent que 23% du chiffre d'affaires global), on trouve les producteurs vendant à la distribution spécialisée, aux grossistes, aux entreprises du paysage et aux collectivités, à d'autres producteurs ou encore à la distribution non spécialisée.

La production française de plantes ornementales est reconnue pour sa qualité. De plus la technicité et le savoir-faire des producteurs sont particulièrement appréciés. Toutefois, la production française est insuffisante pour couvrir les besoins et le déficit de la balance commerciale s'élevait à 835 millions d'euros en 2004.

#### ■ *Un secteur fortement employeur*

Avec un total de 150 000 emplois dans la filière (13,3 % du nombre de salariés permanents en agriculture), l'horticulture est un des secteurs les plus employeurs de main d'œuvre (4,7 UTA en moyenne dans une exploitation horticole).

Dans ce secteur se côtoient des emplois peu qualifiés et très qualifiés. On trouve sur une exploitation horticole les salariés chargés de la cueillette ou de l'emballage mais aussi ceux qui, s'appuyant sur une solide formation en biologie végétale, doivent veiller à la bonne santé des plantes ou encore améliorer les techniques de culture.

## **Nos propositions**

### **■ Relancer la consommation de végétaux français**

La profession horticole a engagé de nombreux efforts pour répondre à la demande sociétale, notamment en matière d'environnement : les Pouvoirs publics doivent jouer un rôle de communication dans ce domaine.

Les Pouvoirs publics doivent aussi veiller à l'équité et à la suppression des distorsions de concurrence concernant notamment les importations intra et extra communautaires (risques sanitaires liés aux échanges commerciaux incontrôlés).

L'interprofession VALHOR, qui se met en place, doit aussi permettre de développer et d'orienter la promotion générique des produits et des métiers.

Les producteurs sont déterminés à prendre en compte les attentes des consommateurs, dans la diversité de leur demande, et à mettre en place des stratégies d'alliance et de réseau pour mieux y répondre.

### **■ Soutenir le développement de tous les marchés au profit de toutes les entreprises :**

Les Pouvoirs publics doivent apporter un soutien au secteur dans son ensemble, toutes les entreprises étant nécessaires au développement de la profession.

Les plantes ornementales sont aussi concurrencées aujourd'hui par d'autres produits de consommation : c'est donc le marché du végétal dans son ensemble qui doit être dynamisé et soutenu.

Dans ce cadre, la recherche et l'innovation doivent être encouragées à travers un renforcement de l'aide au réseau ASTREDHOR (Association nationale des structures d'expérimentation et de démonstration en horticulture).

### **■ Préparer l'avenir en facilitant les reprises**

Plusieurs éléments font obstacles à la reprise des exploitations horticoles :

- Les investissements en horticulture sont très lourds. Il faut 0,8 euro d'investissement pour générer 0,15 euro de valeur ajoutée (0,5 d'investissement en moyenne en agriculture). Ce poids du capital peut rendre très difficile la transmission des entreprises.
- La pression foncière est particulièrement forte pour les exploitations horticoles.
- Les financements à l'installation ne sont pas aisés à obtenir.

Le développement du fonds agricole devrait permettre un meilleur accès aux financements extérieurs et faciliter la transmission.

### **■ Les soutiens**

Le secteur horticole ne bénéficie pas d'aides pour la mise en marché des produits. Des aides fiscales et des aides liées au coût de l'énergie permettraient de soutenir le dynamisme du secteur.

## Les plantes aromatiques, médicinales et à parfum

### **Un secteur très diversifié**

Le secteur des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) est constitué de micro-filières très dispersées. La production est très généralement une diversification d'exploitations plus grandes mais qui demeurent de taille modeste et familiale. On compte 33 000 hectares sur le territoire métropolitain avec 3 500 producteurs qui cultivent une centaine d'espèces différentes.

Les producteurs sont dans leur grande majorité de petits producteurs mais ils font face à des acheteurs très puissants que sont les groupes cosmétiques et pharmaceutiques.

Ces productions ne relèvent pas d'une organisation commune de marché et ne reçoivent pas d'aides spécifiques.

Dans ce secteur, on n'observe pas de baisse du nombre de producteurs, contrairement à l'ensemble de l'agriculture et le nombre d'hectares consacrés à ces cultures a augmenté de près de 30% depuis 1995.

Le secteur connaît une relative expansion et peut permettre à des jeunes de s'installer grâce à la forte valeur ajoutée que cette production permet de dégager. Ces plantes peuvent également être cultivées dans des zones difficiles : l'activité permet de contribuer à dynamiser des zones défavorisées.

### **Les différentes catégories de plantes**

#### ■ **Les plantes médicinales**

Le pavot avec 10 000 hectares et 1 000 producteurs est la 1ère plante médicinale cultivée en France. Il permet la fabrication de la morphine, et de ses dérivés, sous le contrôle du ministère de la Santé. On peut également citer le ginkgo biloba (anti-oxydant), la camomille romaine (aide à la digestion et cicatrisant), le chardon marie (traitement de l'insuffisance hépatique), la passiflore (traitement de la nervosité), l'hamamélis (pour les troubles veineux), l'eschscholtzia (anxiolytique),...

Le poids économiques des plantes médicinales est moins important que celui des plantes aromatiques ou à parfum mais elles connaissent aujourd'hui un développement non négligeable avec une demande croissante de l'industrie pharmaceutique, des compléments alimentaires, des boissons «énergétiques» ou encore pour la production de pyrèthre insecticide.

La retranscription française de la directive européenne concernant les compléments alimentaires devrait ouvrir progressivement la possibilité à de nombreuses plantes d'être commercialisées dans le domaine alimentaire en valorisant leurs vertus médicinales et bienfaitantes. Cela devrait permettre de revaloriser le secteur.

### ■ **Les plantes à parfum : l'exemple de la lavande et du lavandin**

L'huile essentielle de lavande est utilisée par la parfumerie fine (parfums, produits pour le corps, ...). Le lavandin est utilisé par la parfumerie fonctionnelle (lessives, produits d'entretien, shampoings,...). La lavande est cultivée sur 5 000 hectares. Elle permet de maintenir une activité agricole dans les zones des montagnes sèches du sud de la France où elle est principalement cultivée.

Après une chute de la production, les professionnels de la lavande ont mis en place en 1994, un plan de relance. Le plan comportait plusieurs volets : mesures incitatives pour les producteurs, recherche/expérimentation, promotion (par exemple, un champ de lavande installé place des Vosges à Paris en 2001, des concours pour les créateurs de parfums). Il a encouragé le secteur à moderniser ses outils de production, permis d'abaisser les coûts de production, et de devenir ainsi plus compétitif.

Pour le lavandin, une hausse de la production a conduit les professionnels, réunis en interprofession (le CIHEF - Comité interprofessionnel des huiles essentielles françaises), à mettre en place un système de quotas de mise en marché sur la base de références historiques. Les productions d'huile essentielle de lavandin sont de loin les plus développées : elles représentent environ 17 000 hectares dont plus de 80% concernent une seule variété (le lavandin « Grosso »). Les Alpes de Haute Provence (Plateau de Valensole) accueillent plus de la moitié de la production française d'essence de lavandin.

Si la production française de lavandin reste, au moins pour l'instant, prédominante, les productions de lavande sont très fortement concurrencées par les productions d'Europe de l'Est (Bulgarie, Ukraine, Moldavie) et par la production chinoise, apparue récemment sur le marché.

#### **La rose et le jasmin : productions traditionnelles de Grasse**

La rose et le jasmin sont des productions traditionnelles de la région de Grasse, où se concentrent de nombreuses entreprises industrielles spécialisées dans la fabrication de matières premières aromatiques.

Autrefois importantes, ces deux productions ont fortement régressé depuis une cinquantaine d'années pour ne plus représenter aujourd'hui que quelques dizaines d'hectares pour chacune des deux espèces. La très forte concurrence étrangère (Bulgarie et Turquie pour la rose, Egypte et surtout Inde pour le jasmin) ont eu raison de ces productions. Aujourd'hui quelques grandes signatures de parfums «haut de gamme» continuent d'utiliser les concrètes et absolues de rose ou de jasmin.

### **Mayotte : Ylang Ylang et Vanille**

L'ylang-ylang est un arbre à partir duquel on produit des huiles essentielles qui entrent dans la composition de parfums. La production mahoraise d'ylang-ylang est réalisée par 380 producteurs sur une superficie de 500 hectares environ (204 000 pieds). Mayotte et les Comores assurent 81% de la production mondiale.

Les exportations d'ylang-ylang sont passées de 14.108 kg en 2001 à 10.320 kg en 2003 puis 7.400 kg en 2004, tandis que les exportations de vanille ont chuté de 1.354 kg en 2002 à 25 kg en 2004.

La production d'ylang-ylang doit faire face à la concurrence de Madagascar et des Comores, où les coûts de production sont plus faibles, et au développement des produits de synthèse. La vanille, deuxième culture d'exportation de Mayotte, a pâti de conditions climatiques défavorables.

Le rôle socio-économique important de la filière d'ylang-ylang (lutte contre l'érosion, source de revenu, identité culturelle, ...) a conduit Mayotte à renforcer ses efforts sur cette production.

### ■ **Les plantes aromatiques**

Ce secteur s'est assez fortement développé, depuis une petite dizaine d'années, autour de deux nouveaux marchés :

Le marché des plantes aromatiques surgelées sous l'impulsion d'entreprises industrielles qui ont pu tirer vers le haut ces productions en augmentant de manière importante les superficies en production avec des produits brut par hectare relativement élevés.

Le marché des « Herbes de Provence Label Rouge » qui a permis de développer de nouvelles surfaces de thym, romarin, sarriette, origan et basilic. Jusqu'à très récemment, la quasi totalité des mélanges dits « Herbes de Provence » étaient en fait des mélanges de plantes cultivées dans les pays du pourtour méditerranéen.

### **Nos propositions**

#### ■ **Favoriser les actions de recherche**

La concurrence très forte des pays d'Europe de l'Est et des pays émergents (Inde, Chine mais aussi Brésil et Argentine) impose à la production française de se démarquer nettement sur le plan qualitatif.

Cela passe par des actions de recherche destinées à améliorer la compétitivité de la production nationale, dans les domaines de la recherche agronomique et de la recherche des principes actifs végétaux, notamment par une démarche prospective visant à trouver de nouveaux débouchés industriels.

Il faut aussi tenir compte des difficultés des professionnels qui travaillent avec des espèces peu diffusées : ils ne bénéficient pas des traitements de protection des plantes utilisés pour d'autres cultures plus répandues et ont du mal à faire homologuer des produits qui leur sont spécifiques.

### ■ **Favoriser le regroupement de l'offre**

Il existe une quinzaine d'organisations de producteurs dans le domaine des PPAM. La plupart d'entre elles, y compris dans le secteur lavande-lavandin, sont de très petite taille. La mondialisation de ces marchés rend nécessaire une mise en commun de moyens, au moins sur des opérations ponctuelles pour pouvoir conquérir certains marchés nouveaux, notamment à l'exportation.

### ■ **S'investir dans l'aval**

En dehors du secteur Lavande-Lavandin pour lequel existe une interprofession, le C.I.H.E.F., le secteur des P.P.A.M. souffre d'un manque d'organisation de la filière. L'opportunité de constituer une interprofession est actuellement à l'étude. Cette interprofession permettrait de dynamiser la filière, de rendre plus crédible la production française, de conduire des actions de promotion, d'obtenir des améliorations dans le domaine de la qualité et de la traçabilité.

Elle permettrait, dans un deuxième temps de faciliter la contractualisation des productions, encore très peu développée dans cette filière.

### ■ **Un plan global d'accompagnement de la filière lavande-lavandin**

La culture des plantes aromatiques, médicinales et à parfum est importante non seulement pour l'économie de zones difficiles mais également pour l'identité régionale et le développement touristique. La lavande constitue un bon exemple en Provence : sans lavande, ni miel de lavande, ni industries de parfums, il y aurait perte d'une caractéristique essentielle de la région. La profession réfléchit à la mise en place d'un plan global d'accompagnement de la filière lavande-lavandin pour assurer une pérennité de cette production en Provence. Ce plan reposerait, entre autres, sur la création d'une mesure agri-environnementale.

### ■ **Alléger les procédures**

La réglementation européenne (REACH - Enregistrement, Évaluation et Autorisation des substances chimiques) impose une évaluation de l'impact des huiles essentielles – assemblages naturels de différents composants aromatiques- sur la santé humaine et l'environnement. La procédure, lourde et coûteuse, n'est pas adaptée à ce secteur. Il est primordial de trouver des solutions plus souples pour ne pas nuire au développement du secteur.

### ■ **Favoriser l'émergence de projets locaux**

Favoriser, par exemple avec un Fonds d'initiative locale, l'émergence et le développement de projets locaux s'appuyant sur des productions ou usages traditionnels qui peuvent connaître un renouveau et de nouveaux marchés (exemples : violette de Toulouse, pastel du Lauragais, pyrètre de Chemillé, ...).

## 2 – Le lin et le chanvre, les opportunités des plantes à fibres

### Le lin

#### Les atouts de la production française

##### ■ Une économie dynamique

Avec 6 500 exploitations réparties sur 81 500 hectares, la France est au premier rang mondial de la production de lin, tant pour la quantité (environ 60% de la production internationale) que pour la qualité. Le lin français est en effet reconnu pour sa haute qualité par le secteur textile mondial. Cette qualité est obtenue grâce au savoir-faire des agriculteurs, au climat et à la recherche variétale.

AVEC UN HECTARE DE LIN ON PRODUIT TOUT ÇA : (7 tonnes de paille dont 1,5 tonne de fibre longue)			
Filière textile		Autres filières	
Habillement	800 chemises 500 jupes 1 500 chemisiers	Filière non tissée	1000 panneaux de portière
		Débris de paille ou anas	300 m2 de paillage écologique
Linge de maison	100 rideaux 100 nappes 100 draps	Filière graine	200 Kg d'aliment du bétail 100 litres d'huile de Lin (peinture)

Source : La Maison du Lin

Le principal débouché du lin est le tissage pour la fabrication de textiles destinés à l'habillement. Il représente environ 80% du chiffre d'affaires du secteur qui apprécie tout particulièrement cette fibre naturelle. D'autres débouchés existent (tissus techniques, équipements automobiles, ...) mais ils permettent surtout de valoriser les co-produits de la fibre textile et représentent un potentiel de développement limité. Les déchets de bois (anas) servent à la fabrication de panneaux agglomérés et entrent dans la composition des litières animales. Les graines, outre leur usage alimentaire, servent à fabriquer de l'huile qui entrera dans la composition d'encres, de peintures, de savons lubrifiants, de linoléum et de mastic.

##### ■ Un rôle territorial

La production de lin joue un très grand rôle dans l'aménagement du territoire. En effet, pour une croissance harmonieuse, le lin a besoin d'une terre homogène, permettant une grande densité de semis pour que la plante tende vers l'air et la lumière de façon à favoriser le développement des fibres, ainsi que d'un climat tempéré et humide.

Les cultures de lin se trouvent essentiellement près du littoral de la Manche et de la Mer du Nord. Le lin est devenu une des clés de l'animation touristique de ces régions, en particulier en Normandie, au même titre que les produits alimentaires.

### ■ ***Une stratégie de filière***

Les producteurs de lin se sont organisés pour être acteurs aux deux extrémités de la filière : la production de fibres et le marketing du produit fini. L'interprofession, le CIPALin, qui réunit les trois familles (producteurs, tailleurs privés, coopératives) se positionne sur trois axes stratégiques : la promotion, la gestion de crise, la recherche.

Avec la Maison du Lin, la filière s'est associée à des bureaux de style, des créateurs, des couturiers afin de proposer des tissus novateurs adaptés aux tendances du moment. La participation à des salons de filateurs et tisseurs est un autre objectif.

Par ailleurs, la qualité de la plante est au centre des actions de recherche coordonnées par l'ITL (Institut technique du lin).

Cette stratégie a permis de plus que doubler les débouchés en dix ans. La mobilisation professionnelle et les actions de promotion professionnelles et interprofessionnelles ont permis de placer le lin dans les tendances de la mode.

Avec un budget initial inférieur à 200 000 euros, la Maison du Lin a pu développer un marché de 200 millions de chiffre d'affaires.

## **Nos propositions pour renforcer la filière**

### ■ ***Renforcer l'organisation pour le maintien d'un prix rémunérateur au producteur***

Aujourd'hui, la demande en lin a atteint un palier et les prix sont dictés par les acheteurs chinois qui rassemblent près de 80% des débouchés. Entre 10 et 30% des exploitations ne retirent pas un revenu suffisant de la production de lin dont les prix sont en baisse depuis trois ans.

Ce contexte économique impose une gestion de l'offre et un regroupement des ventes en mettant en place un bureau commun des ventes des produits du lin.

Il pourrait s'agir, par exemple, de mettre en place un stockage privé en échange de l'engagement des entreprises bénéficiaires de limiter leurs emblavements l'année suivant l'intervention. Convaincre les entreprises et les coopératives de teillage de s'engager dans cette voie reste toutefois l'obstacle principal à franchir.

Il est également indispensable de trouver de nouveaux débouchés. Les États-Unis représentent un potentiel de croissance des débouchés de 10 à 15% par an.

### ■ **Maintenir une OCM**

L'organisation commune de marché est un élément essentiel du développement de la filière lin. Il est nécessaire de maintenir l'aide à la transformation qui garantit un approvisionnement stable des entreprises en phase avec le développement de nouveaux marchés. Il faudrait cependant que l'enveloppe budgétaire soit définie par une quantité maximum garantie (QMG) au niveau communautaire et non plus par des quantités nationales garanties.

### ■ **Favoriser la recherche variétale**

La recherche variétale est un atout majeur des producteurs français : les rendements sont cinq fois supérieurs aux rendements des producteurs chinois. Le maintien de l'aide spécifique aux semences de plantes textiles couplée à la production, ainsi que l'obligation d'utiliser des semences certifiées dans le cadre de l'OCM Lin et Chanvre, sont un gage de la qualité française.

## Le chanvre

### **Les atouts de la culture du chanvre**

#### ■ **Une plante rustique**

Le chanvre est une culture qui ne nécessite aucune intervention phytosanitaire. La qualité de son système racinaire conduit à une amélioration de la structure du sol et en fait une tête d'assolement appréciée. Culture de printemps, le chanvre résiste bien à la sécheresse.

#### ■ **De très nombreux débouchés**

La culture du chanvre entre dans une phase d'essor après une quasi-disparition. En France, près de 1 000 agriculteurs produisent du chanvre sur 9 000 à 10 000 hectares (17 000 hectares environ dans l'Union européenne). La production s'élève à 33 500 tonnes de fibres, 57 000 tonnes de chènevottes, 17 500 tonnes de poudres.

Un hectare de chanvre produit environ sept tonnes de paille qui donnent deux tonnes de fibre pure. Les fibres sont majoritairement employées par les papetiers qui l'utilisent pour la confection des papiers à cigarette ou de papiers haut de gamme (comme les livres de la collection La Pléiade).

D'autres débouchés sont prometteurs : les fibres de chanvre sont intégrées dans des matrices thermoplastiques pour leur assurer rigidité et solidité (dans l'automobile en particulier). La laine de chanvre est utilisée pour l'isolation thermique et phonique, l'huile pour les cosmétiques, la chènevotte (partie ligneuse de la plante) fournit des litières animales et la matière première destinée aux paillages horticoles et agricoles. Dans cette diversité de débouchés, l'objectif est de développer ceux qui permettront la meilleure valorisation du produit.

## **Nos propositions**

### ■ ***Développer de nouveaux débouchés***

Alors que le marché des papiers spéciaux à base de chanvre stagne, les nouveaux débouchés présentent un intérêt économique fort. D'autant plus que le chanvre répond aux préoccupations environnementales actuelles. La fibre commence à être utilisée dans la plasturgie ou le bâtiment.

L'ensemble des marchés de la plasturgie représente pour le chanvre un marché européen potentiel de plus de 210 000 tonnes.

Pour mieux se placer dans ce marché, les producteurs de chanvre commencent à investir l'aval de la filière. Ainsi, à titre expérimental, trois coopératives ont investi pour plusieurs millions d'euros dans la création et le fonctionnement de la société AFT Plasturgie, qui peut produire chaque année 5 000 tonnes de «compounds» (matériaux composés de chanvre et de résines thermoplastiques). La matière première obtenue, mélange de polymères et de fibres naturelles, est utilisée dans les principaux marchés de la plasturgie : emballage, bâtiment, transport, électroménager, ...

La filière du chanvre veut désormais aller plus loin en investissant à hauteur de 9 millions d'euros dans un outil permettant de produire 40 000 tonnes de «compounds» par an, pour 5 000 hectares de chanvre. Le financement du projet pourrait s'appuyer sur les producteurs, les banques et le FEOGA. Ce doit être le début d'un développement beaucoup plus vaste.

### ■ ***Maintenir une OCM***

La production de chanvre est prise en compte par la politique agricole commune et fait partie, tout comme le lin, de l'Organisation commune de marché (OCM) «Plantes à fibres». Des aides sont accordées aux premiers transformateurs de pailles de lin ou de chanvre ou aux agriculteurs qui font transformer pour leur compte.

Le choix de maintenir l'aide spécifique aux semences de plantes textiles couplée à la production, ainsi que l'obligation d'utiliser des semences certifiées dans le cadre de l'OCM sont un gage de qualité de la production française.

Alors que l'OCM est en cours d'évaluation à la Commission européenne, il serait inacceptable de supprimer les aides accordées au secteur.

### ■ ***Soutenir la recherche***

La recherche variétale est essentielle pour le secteur : elle détermine l'avantage compétitif du chanvre français. Grâce à la sélection de semences de chanvre de qualité, mise en œuvre par la FNChanvre, la France est l'un des seuls pays à avoir développé des variétés permettant la mécanisation de la culture.

## Développer les plantes à fibres

- Promouvoir les produits renouvelables auprès du grand public, des industriels et des décideurs. Présenter les avantages environnementaux liés à l'utilisation de ces matériaux.
- Mettre en place des dispositifs incitatifs : les industriels et les consommateurs de matériaux renouvelables à base de fibres naturelles doivent être encouragés fiscalement vers l'utilisation de ces produits.
- Développer des éco-labels liés à la qualité écologique et environnementale de ces matériaux
- Engager des programmes de recherche sur les potentialités d'autres plantes à fibres.

## 3 – Le tabac

### ■ *Présentation du secteur*

Si le débouché essentiel de la production française est le tabac à fumer, le plant de tabac est également riche en molécules qui intéressent fortement l'industrie pharmaceutique pour élaborer, par exemple, des protéines contre la mucoviscidose ou encore de l'hémoglobine de synthèse. La recherche est prometteuse dans ce secteur.

Le tabac est une plante particulièrement sensible aux différentes formes de pollution : c'est un marqueur atmosphérique recherché par les collectivités et les scientifiques pour détecter les pollutions à l'ozone.

Le marché international du tabac à fumer est concentré entre les mains de cinq grands acheteurs qui apprécient de pouvoir diversifier leurs fournisseurs et reconnaissent la grande qualité du tabac français. L'augmentation de la consommation dans le monde permet un bon écoulement de la production.

Le secteur du tabac est très organisé. L'ensemble des producteurs français adhère aux différentes structures syndicales, économiques et mutualistes de la filière. Les neuf coopératives, fédérées en une entité économique, assurent la première transformation des feuilles de tabac et organisent leur commercialisation auprès des industriels. L'offre est ainsi regroupée face aux cinq acheteurs mondiaux.

On dénombre 3 644 producteurs de tabac en France sur 8 152 hectares pour une production de 24 550 tonnes. Le secteur emploie également 10 000 salariés équivalent temps plein. En effet, les feuilles, fragiles, nécessitent une récolte manuelle et imposent de faire appel à une main d'œuvre importante.

La culture du tabac est essentielle pour maintenir de petites exploitations familiales. Elle permet aussi à certaines d'entre elles de se diversifier et de développer d'autres activités grâce à sa garantie de revenu.

Cette garantie du revenu intéresse aujourd'hui d'autres types d'exploitation ce qui modifie le profil des producteurs de tabac. En moyenne, les exploitations tabacoles consacrent 2 hectares de leur SAU à la production de tabac. Elles en retirent entre 40% et 70% de leur revenu.

#### ■ ***Le secteur du tabac s'engage à répondre aux attentes de la société***

La production de tabac français représente 30% des volumes consommés en France. L'arrêt de la production n'aurait donc aucun effet sur la consommation. Toutefois, la production française s'est engagée, depuis longtemps, à réduire les risques du tabagisme sur la santé.

Les planteurs sont ainsi une des seules professions à l'échelle européenne à financer, par un prélèvement obligatoire sur leur revenu, des recherches et des campagnes d'information sur le produit fini et sa nocivité. Ce prélèvement, mis en place en 1992, représente aujourd'hui 3% du montant des primes versées.

Les planteurs de tabac ont également engagé des efforts importants, grâce à l'implication de la recherche et de la sélection variétale, pour améliorer la qualité du tabac, minimiser l'emploi de produits phytosanitaires et surtout utiliser des variétés à moindre taux en alcaloïdes (nicotine) et à moindre potentiel en goudron.

#### ■ ***Nos propositions***

L'aide « tabac » représente 60% du chiffre d'affaire de cette production et la marge brute à l'hectare ne représente qu'un tiers de cette même aide. Cette aide est d'autant plus nécessaire pour maintenir la compétitivité de la production européenne que les accords de partenariat de l'Union européenne avec les pays producteurs de tabac ont pratiquement aboli les droits de douanes.

Les accords de Luxembourg de 2003 prévoient, pour l'OCM Tabac, une réforme en deux étapes :

- de 2006 à 2010 : La France a choisi un découplage partiel (40% de l'aide découplée) pour maintenir le dynamisme de la filière tabacole ;
- après 2010 : 50% des montants de référence des producteurs de tabac devraient être inclus dans le droit à paiement unique, les 50% restants devraient être destinés à la restructuration des zones concernées, dans le cadre du volet développement rural de la PAC.

La Commission européenne a prévu un rapport d'étape qui déterminera la mise en œuvre de la deuxième étape. Même s'il est important de maintenir une aide communautaire couplée à la production, l'essentiel pour les producteurs reste de reconquérir un prix rémunérateur.

Force est de constater que la plus grande partie de la valeur ajoutée et des aides a été captée par les industriels, qui sont capables d'acheter dans d'autres pays des tabacs de moindre qualité à des prix plus élevés qu'en France ! Il est urgent et indispensable que la filière travaille sur une stratégie de reconquête de la valeur commerciale du produit tabac, sans quoi l'avenir de l'ensemble du secteur pourrait être compromis à court terme.

## 4 – Les nouveaux marchés

### **L'élevage des animaux de compagnie**

La demande sociale d'animaux de compagnie (chiens, chats, ...) est toujours plus forte. La FNSEA doit regrouper et défendre les éleveurs qui ont une vision professionnelle de leur activité et qui doivent faire face à la concurrence déloyale d'amateurs qui échappent à toutes les contraintes de l'activité.

L'exemple de l'élevage de chiens :

L'activité d'élevage de chiens domestiques constitue une activité de production agricole, de même que la commercialisation des chiens élevés sur l'exploitation, par relation à l'acte de production. La France est le premier pays européen en nombre de chiens. Certains agriculteurs se sont diversifiés dans l'élevage de chiens domestiques. Ils élèvent en général plusieurs races de chiens sur leur exploitation.

Des formations spécifiques existent aujourd'hui dans les lycées agricoles et maisons de formation rurales. Les jeunes agriculteurs qui se lancent dans cette production sont par ailleurs éligibles à la dotation d'installation aux Jeunes Agriculteurs (DJA).

Des efforts devraient être engagés pour améliorer l'appui technique octroyé aux éleveurs de chiens.

L'activité d'élevage de chiens domestiques est encadrée strictement. Toutefois, les éleveurs subissent une forte concurrence déloyale. Ainsi, environ 12°% des chiots vendus chaque année proviennent d'élevages professionnels déclarés ; environ 12°% proviennent des animaleries ; près des trois-quarts proviennent d'élevages illicites, et ne payant ni cotisations sociales, ni impôt. De plus, on constate chaque année des importations illégales. Cette concurrence est très préjudiciable et impose, pour y remédier, l'application stricte de la réglementation en vigueur.

### **Cuirs-Peaux-Laine : Cinquième quartier, des marchés à redynamiser**

#### ■ *Présentation du secteur*

Les marchés des co-produits animaux, souvent regroupés sous le terme générique de « 5ème quartier » ont pendant longtemps représenté des sources de valeur ajoutée non négligeable pour les filières animales.

En quelques décennies, ces marchés se sont totalement écroulés, pour partie du fait de l'avènement des produits de la pétrochimie qui sont venus les concurrencer. Mais la moindre valorisation de ces produits tient aussi beaucoup à l'absence de stratégie développée par nos filières qui les ont souvent considérés comme des sous-produits dont il fallait se débarrasser. Sans stratégie de recherche, ni mise en place d'une réelle organisation économique, la vente de ces produits s'est totalement effondrée face à l'avènement de produits concurrents.

Pourtant ces produits peuvent offrir de réelles réponses aux attentes sociétales en matière de développement durable. En effet, ils sont par essence des ressources renouvelables, et leur non-valorisation conduit même à devoir mettre en place des filières de destruction !

■ ***Nos propositions***

- Développer la recherche

Les co-produits animaux doivent faire l'objet de programmes de recherches qui permettront de développer de nouveaux procédés et produits (caséine de lait, graisses animales, ...)

- Organiser la filière

La mise en œuvre d'une stratégie de reconquête de valeur ajoutée dans le secteur ne peut s'imaginer sans une structuration économique performante. Les éleveurs, comme les autres acteurs des filières animales ont tout intérêt à réinvestir cette piste de nouveaux marchés potentiels. Les Interprofessions animales sont le lieu tout désigné pour engager un travail de fond sur ces marchés en vue de renforcer la compétitivité des filières d'élevage français.





L'énergie verte : un atout pour la France,  
un débouché pour les agriculteurs

# 1 – Les atouts de l'énergie verte

## L'énergie-culture : un secteur en développement

La biomasse est l'ensemble de la matière organique d'origine végétale ou animale. Elle peut produire de l'énergie grâce à la production de biocarburants, à la méthanisation du biogaz ou par combustion dans une chaudière. Les agriculteurs sont donc aussi des producteurs d'énergie.

### **Les biocarburants**

Seuls substituts directs du pétrole et utilisables immédiatement, les biocarburants tiennent en Europe une place centrale dans les objectifs de développement des énergies issues de la biomasse.

#### ■ ***Biodiesel***

Le biodiesel, plus connu en France sous son nom de marque Diester (ce nom, déposé par Sofiprotéol, est une contraction de Diesel et Ester), est un ester méthylique d'huile végétale (EMHV). Il est issu de graines oléagineuses (colza, tournesol).

En France, le biodiesel est mélangé au gazole, jusqu'à 30 % sans modification des moteurs, et utilisé pour les véhicules des collectivités et des entreprises (bus, poids lourds, véhicules utilitaires et légers...). Le biodiesel peut être également incorporé, suivant la réglementation européenne, à hauteur de 5% pour les véhicules des particuliers. Il s'agit d'une utilisation dite «banalisée», c'est à dire sans indication à la pompe.

Pionnière dans le Monde, l'Union européenne doit son avance aux initiatives de la France et de l'Allemagne. La France, premier pays producteur de biodiesel en Europe depuis l'origine s'est vue ravir sa place par l'Allemagne pour la première fois en 2002. L'Autriche, l'Italie ou encore le Royaume-Uni et la Suède ont également adopté cette énergie verte.

Dans le reste du monde, les principaux producteurs d'oléagineux - du soja au palmier - se sont lancés dans la production de biodiesel ou envisagent de le faire (États-Unis, Brésil, Argentine, Chili, Afrique du Sud, Australie ou encore Malaisie et Indonésie).

#### ■ ***Ethanol***

L'éthanol, ou bioéthanol, est issu de plantes à forte teneur en sucre ou en amidon (betterave, canne, blé, pomme de terre, maïs). Il peut aussi provenir, dans une très faible proportion, d'alcool vinique obtenu des excédents de vin de l'Union européenne.

La réglementation européenne autorise l'incorporation d'éthanol dans l'essence jusqu'à 5% en volume et d'ETBE jusqu'à 15% en volume (l'ETBE est l'éthyl-tertio-butyl-éther association de l'isobutylène et de l'éthanol). L'éthanol peut être incorporé dans des proportions plus importantes (jusqu'à 25%) comme c'est le cas au Brésil, aux Etats-Unis au Canada ou en Suède.

Pour incorporer jusqu'à 85% d'éthanol, les moteurs doivent être adaptés comme c'est déjà le cas au Brésil et aux Etats-Unis avec les véhicules Flexfuel (moteurs fonctionnant à l'essence ou à l'éthanol ou aux deux).

A plus long terme, l'éthanol peut compter sur le regain d'intérêt envers les piles à combustible (énergie électrique produite à partir de certaines molécules contenant de l'hydrogène).

### ■ **BTL**

Les BTL (Biomass To Liquids) ou Sunfuel sont des carburants liquides issus de la plante entière (fibre ligno-cellulosique). Un certain nombre de constructeurs automobiles travaillent sur la question. Crédités d'une relative bonne efficacité énergétique, et surtout d'un bilan CO2 global très favorable, les BTL pourraient être utilisés à hauteur de 5 à 10 % d'ici 2020. On estime qu'il faut 5 tonnes de bois pour produire 1 tonne de carburant. La matière première ne manque pas. Pour l'instant, la rentabilité économique de cette production demeure incertaine.

### ■ **L'huile végétale pure**

Le pressage à froid de graines oléagineuses permet d'obtenir de l'huile végétale brute. Cette opération génère également des tourteaux. La réglementation permet l'utilisation de cette huile, obtenue à partir des plantes de l'exploitation, pour la carburation agricole. Ces huiles bénéficient d'une exonération de la taxe intérieure de consommation (ex TIPP).

Le développement de cette filière nécessite encore des recherches ainsi que des démarches de qualité devront apporter la sécurité aux utilisateurs. L'étude actuellement en cours de l'ADEME, la FNCUMA et l'ONIDOL devra être en mesure d'apporter les conclusions attendues. Le développement des filières courtes en dépend.

#### **La production de biocarburants dans le monde**

Après le premier choc pétrolier de 1974, le Brésil et les États-Unis se sont lancés dans la production de bio-carburant. L'Europe, et plus particulièrement la France, sont de très faibles producteurs. Ci-dessous les volumes de production en 2004 et 2005 :

	Production d'Ethanol
France	102 000 tonnes
Europe	491 000 tonnes
Brésil	11 millions de tonnes
Monde	32 millions de tonnes

	Production d'EMHV
France	350 000 tonnes
Italie	320 000 tonnes
Allemagne	1 035 000 tonnes
Union européenne	1,9 million de tonnes

Source : Commission européenne

## **Les biocombustibles**

Les biocombustibles peuvent être valorisés sous forme de chaleur ou d'électricité. On parle de cogénération lorsqu'il s'agit d'une production combinée de chaleur et d'électricité.

### ■ **Biogaz**

Le biogaz est issu de la fermentation de biomasse en l'absence d'oxygène. La fermentation produit un mélange de gaz, principalement composé de méthane. On emploie ainsi le terme méthanisation pour décrire ce processus.

La fermentation peut être réalisée à partir d'une large gamme de produits, contenant de la matière organique, n'ayant pas tous le même potentiel de production de biogaz.

En agriculture, le traitement des déjections, destiné à réduire les excédents d'azote, permet aussi de produire du biogaz qu'il faut valoriser. Cette méthanisation n'est pas suffisamment développée en France, contrairement à nos voisins européens. Les incitations fiscales et environnementales et les tarifs de rachat d'électricité ne sont pas suffisamment encourageants. Ils sont loin d'être comparables aux prix pratiqués dans les autres pays européens.

Il faut aussi étudier le recyclage des déchets végétaux des filières légumières et fruitières ainsi que la faisabilité de cultures exclusivement destinées à la production de biogaz. Une filière herbe pourrait être imaginée pour produire du biogaz et des coproduits protéiques. La profession agricole doit aussi réfléchir aux services qu'elle peut apporter aux collectivités en recyclant leurs déchets organiques dans ces filières biogaz. Une occasion de plus de montrer à nos concitoyens que l'agriculture est décidément une réponse à nombre de ses questionnements.

### ■ **Pailles et grains**

Les grains, la paille et les céréales-plantes entières sont utilisés pour le chauffage individuel, pour chauffer les serres, les bâtiments d'élevage ou de collectivités.

La culture de céréales destinées à la combustion peut se réaliser sur jachère ou être déclarée en culture énergétique et bénéficier de la prime de 45 euros par hectare (aide aux cultures énergétiques). Cet usage permet aussi de valoriser les céréales déclassées.

### ■ **Le bois**

Le bois constitue à la fois le plus novateur et le plus traditionnel des produits. Près de 65% du croît de la forêt est sous-valorisé : il convient de mettre en place une stratégie de valorisation de la forêt. La filière bois justifierait de longs développements qui dépassent le cadre de ce rapport. Nous nous contenterons ici de souligner que le bois, que les hommes ont utilisé depuis des millénaires pour produire de la chaleur, et qui avait décliné au profit des énergies fossiles, retrouve aujourd'hui un regain d'intérêt avec, notamment, le développement d'installations collectives de production de chaleur.

Fin 2004, le parc des chaufferies collectives bois comprenait 641 installations, soit 430 MW de puissance thermique installée. Le parc est en progression constante et devrait atteindre 1 103 installations, soit 566 MW de puissance thermique en 2006.

## Des atouts économiques et environnementaux

### Pour l'environnement

#### ■ Une énergie plus propre

En se substituant au pétrole, les produits issus de la biomasse réduisent les émissions de dioxyde de carbone (gaz à effet de serre). Ce sont trois quarts des gaz à effet de serre qui sont réduits par l'utilisation du diester pur à la place du gazole et 60% dans le cas de l'éthanol pur à la place de l'essence pendant l'ensemble du cycle de vie du carburant, de la production à la combustion.

Biocarburants et réduction des gaz à effet de serre	
Type de biocarburant	Pourcentage de réduction d'émission de gaz à effet de serre
EHMV	- 78% par rapport au gazole
Éthanol	- 75% par rapport à l'essence
ETBE	- 30% par rapport à l'essence

Source : ADEME/Minefi

#### ■ Le respect des engagements internationaux

L'utilisation de produits fossiles transformés génère des formes de pollution que nos concitoyens refusent de plus en plus et qui font d'ailleurs l'objet de toutes les attentions internationales (Protocole de Kyoto). Dans le secteur des transports, qui dépend presque exclusivement du pétrole et dont les émissions de gaz à effet de serre ne cessent d'augmenter, les biocarburants constituent une alternative efficace pour atteindre l'objectif de réduction des émissions, entériné dans le cadre du protocole de Kyoto en 1997. Le Plan Climat, adopté par la France en 2004, qui doit traduire concrètement les engagements de Kyoto, intègre les biocarburants parmi les mesures permettant de lutter contre les changements climatiques.

#### ■ Une remise en culture de friches industrielles

Certaines zones du territoire national ont pu être dégradées par des productions industrielles polluantes. Ces terres ne peuvent pas accueillir des cultures alimentaires. En revanche, des cultures à des fins non alimentaires peuvent offrir une solution qui permet à la fois de dépolluer les zones en question, de redynamiser l'économie locale et d'améliorer la qualité des paysages.

## Pour l'économie

### ■ Une contribution à l'indépendance énergétique

La France dépend à 75% des approvisionnements externes en matière pétrolière. La diversification des sources d'énergie, et notamment le recours aux biocarburants, contribuera à notre sécurité d'approvisionnement. L'enjeu est de taille dans un contexte de raréfaction des ressources pétrolières à plus ou moins longue échéance et de l'augmentation de leur prix.

Les filières biocarburants présentent un bilan énergétique très positif : par exemple, la filière bioéthanol blé/maïs restitue deux fois plus d'énergie qu'elle ne consomme d'énergie d'origine non renouvelable. Ce rapport est amené à s'améliorer encore dans les années à venir. Quant au biogaz, il produit 4,5 fois plus d'énergie qu'il n'en consomme.

En 2004, les biocarburants ont ainsi évité l'importation de 343 500 tonnes de pétrole et permettront, dans les années à venir, d'économiser plus de trois millions de tonnes de pétrole.

Production des biocarburants Équivalences de production en moyenne		
1 ha de betteraves	5,8 tonnes d'éthanol	4,8 tonnes d'essence
1 ha de céréales	2,5 tonnes d'éthanol	2,1 tonnes d'essence
1 ha d'oléagineux	1,4 tonnes de biodiesel	1,3 tonnes de gazole
Source : ADEME/ADECA/INRA		

### ■ La création et le maintien d'emplois

La filière des biocarburants est bien plus génératrice d'emplois que celle des carburants fossiles pour laquelle il est nécessaire d'importer la matière première. Beaucoup des emplois liés aux biocarburants sont ruraux, dans des territoires où le tissu industriel est en général faible.

La filière éthanol génère près de 7 emplois par 1000 t d'éthanol produites, soit près de 70 fois plus d'emplois créés que pour la production d'un même tonnage d'essence. Pour la filière EMHV le nombre d'emplois créés par 1000 t de production est sensiblement supérieur.

### ■ **De nouveaux débouchés pour nos cultures**

Les réformes successives des Organisations communes de marché (OCM) dans le cadre de la PAC tendent à désengager les politiques publiques de la gestion des marchés et à exposer les productions aux variations du marché mondial. En conséquence, la volatilité du prix des matières premières agricoles est de plus en plus forte. De plus, la concurrence est de plus en plus rude avec la présence de nouveaux pays producteurs sur les marchés des cultures arables (Brésil, Ukraine,...).

Enfin, l'Union européenne encourage l'utilisation de biocarburants en recommandant aux États membres de les intégrer dans les carburants utilisés pour les transports à hauteur de 5,75 % en 2010. La France a mis en place un Plan Biocarburants qui vise à dépasser l'objectif communautaire avec 7% d'incorporation en 2010. Une première étape de ce plan, qui s'est achevée en mai 2005, a permis de tripler la quantité de biocarburants. En 2005, 800 000 tonnes de biocarburants ont bénéficié d'un agrément fiscal (réduction partielle de la TIPP) répartis de la manière suivante : 320 000 tonnes d'éthanol et 480 000 tonnes de biodiesel. La deuxième étape devrait permettre d'atteindre au total 2 millions de tonnes en 2008.

En France aujourd'hui, plus de 400 000 ha de terres sont mobilisés pour la production de colza, céréales, betteraves destinés à la production de biocarburants (biodiesel ou bioéthanol) soit 1,5% de la SAU française. À l'horizon 2010, les biocarburants utiliseront entre 10 et 15% de la SAU.

L'objectif est d'obtenir une meilleure valorisation des matières premières agricoles en toute transparence pour les agriculteurs. Aujourd'hui, le marché du non alimentaire est devenu le marché directeur dans le secteur des graines oléagineuses. L'organisation de la filière qui assure un retour de la valeur ajoutée au producteur est un élément déterminant qui permet de tirer les cours du colza à la hausse.

Les biocarburants ouvrent également d'autres perspectives grâce à des co-produits :

- **dans l'alimentation animale** : la production de biodiesel et de bioéthanol permet d'obtenir respectivement des « tourteaux » d'oléagineux et des drèches de céréales très riches en protéines végétales et constituant, pour l'alimentation animale, d'excellents substituts aux soja et autres tourteaux aujourd'hui importés. Cette activité permet de surcroît de réduire nos importations (l'Union européenne importe actuellement près de 80 % de ses besoins en protéines végétales) ;
- **dans la chimie** : la production de biocarburants génère également, de la glycérine végétale, aux nombreuses applications en pharmacie et en cosmétique (dentifrices, crèmes de soin, mousses à raser...).

Les biocarburants sont un élément du bouquet énergétique français et pourraient représenter, à terme, 20% de l'énergie consommée dans les transports. Il est donc essentiel que les efforts des Pouvoirs publics soient également dirigés vers d'autres sources d'énergie renouvelables. De manière à donner l'exemple, nous demandons que les flottes de véhicules de tous les services publics et de l'administration, nationale ou territoriale, fonctionnent avec un taux d'incorporation maximum de biocarburants.

## Les incitations actuelles

### **La réglementation communautaire**

#### ■ ***La jachère industrielle***

Ce dispositif est en vigueur depuis 1993 et concerne environ 25% des terres gelées (environ 350 000 hectares). Il permet de cultiver les terres éligibles aux aides PAC dès lors que la valorisation économique du débouché non alimentaire dépasse celle des co-produits (tourteaux par exemple) destinés à l'alimentation.

La réforme de la PAC de 1992 a instauré un gel des terres. Une dérogation a été accordée aux cultures énergétiques qui ont pu trouver leur place dans les assolements, au sein de la jachère. On parle alors de « gel industriel ». Les cultures énergétiques, bien qu'évoquées comme un nouveau débouché possible pour l'agriculture dans les années 80, n'ont pu voir le jour qu'une fois la jachère instaurée. Cette mesure a eu en effet un impact déterminant sur le choix des cultures.

#### ■ ***L'aide aux cultures énergétiques (ACE)***

Le régime ACE a été introduit par la réforme de la PAC de 2003 et est en application depuis la récolte 2004. Il permet aux producteurs de consacrer des surfaces hors jachère, éligibles ou non aux aides PAC, à des productions exclusivement destinées à l'énergie. En 2004, le dispositif a concerné 136 000 hectares. Dans le cadre des BCAE, et plus particulièrement en ce qui concerne la mesure relative aux 3% de couvert environnemental, la profession a obtenu la prise en compte des surfaces en gel industriel et plus précisément que le producteur qui fait 100% de jachère industrielle soit considéré comme ayant rempli son obligation en dehors bien sûr des surfaces le long des cours d'eau.

L'ACE est un levier nécessaire à l'engagement des producteurs dans le développement des cultures énergétiques, les surfaces en jachère étant insuffisantes pour répondre aux besoins.

## **La fiscalité environnementale française**

Le coût de production des biocarburants est pour l'instant plus élevé que celui des carburants fossiles. Avec de plus grandes capacités, de meilleurs rendements et la baisse des frais d'amortissements, les coûts de production seront moins élevés. Pour atteindre le seuil de rentabilité, il est donc nécessaire de porter la capacité de production de chaque unité industrielle à un minimum de 150 000 tonnes par an.

Pour pouvoir se développer et présenter un avantage certain par rapport aux carburants classiques, il est vital que les filières concernées puissent également bénéficier d'une fiscalité adaptée et bénéficiant d'un engagement pérenne de l'État qui permettrait de donner une visibilité aux investisseurs.

Actuellement, en France, la politique fiscale est à la fois incitative pour l'utilisation des biocarburants et dissuasive pour l'utilisation des carburants fossiles.

### ■ **Fiscalité incitative**

Les biocarburants bénéficient d'une exonération partielle de la taxe intérieure sur la consommation des produits pétroliers (TIC : ex TIPP). Ces biocarburants doivent provenir d'unités de fabrication agréées sur appel d'offre communautaire et être mis à la consommation sur le territoire français. Cette exonération est modulée en fonction de l'évolution du cours des matières premières.

### ■ **Fiscalité dissuasive**

Les hydrocarbures mis à la consommation sont soumis à la taxe intérieure sur la consommation des produits pétroliers (TIC : ex TIPP). Cette taxe n'a toutefois qu'un effet limité sur la consommation des carburants fossiles.

Depuis 2005, la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) concerne également la distribution de carburant. En sont redevables les opérateurs qui mettent à la consommation des essences et du gazole sans y avoir incorporé un minimum de biocarburant. Le taux de la taxe est croissant (de 1,75% en 2006 à 7% en 2010) mais son montant est diminué en fonction de la quantité de biocarburants incorporés. Si la mesure s'avère insuffisamment contraignante, il sera nécessaire de rendre l'incorporation obligatoire.

## **Les avantages environnementaux de la méthanisation**

L'agriculture voit dans la méthanisation non seulement le moyen de rééquilibrer, de manière efficace et maîtrisée, le taux en matière organique des sols, mais aussi le biais par lequel elle consolidera son métier de service au sein des territoires ruraux. Ce procédé donne aujourd'hui l'opportunité d'une diversification potentiellement intéressante pour les agriculteurs et ajoute une pièce au puzzle de l'agriculture multifonctionnelle. Aujourd'hui, l'expérience de nos voisins européens, particulièrement en Allemagne, nous permet d'apprécier la validité et la reproductibilité des solutions techniques.

Face à une société qui souhaite plus de rationalité, plus de transparence dans le traitement des déchets, qui est sensible à la protection de l'environnement et à l'utilisation d'énergies propres, l'agriculture veut se positionner comme acteur de cette filière pour apporter une réponse à ces préoccupations.

Une réelle volonté politique qui s'illustrerait par l'accompagnement financier des investissements et l'adaptation du cadre légal de l'activité agricole à ce type d'activité devrait faciliter la participation des agriculteurs à la réalisation des objectifs de qualité environnementale de notre société.

La méthanisation doit être reconnue par les agences de l'eau comme un procédé de traitement des effluents permettant de reconquérir la qualité des eaux.

## 2 – Nos propositions

### Mettre en place une stratégie de développement

#### **Mener à bien le plan Biocarburants français**

Le plan Biocarburants doit avoir pour objectif une augmentation du revenu des producteurs. La profession doit maîtriser son développement de manière à assurer des prix rémunérateurs sur l'ensemble des filières concernées par ces nouveaux débouchés.

Pour mener à bien le plan Biocarburants, plusieurs moyens doivent être mis en œuvre :

##### ■ **Accorder des agréments supplémentaires**

Lancer comme annoncé par le Premier Ministre, le 28 février 2005 des nouveaux appels à candidature d'ici la fin de l'année 2006, à hauteur de 1,1 million de tonnes de biocarburants afin de satisfaire aux besoins jusqu'en 2010.

##### ■ **Assurer l'incorporation directe de l'éthanol**

L'incorporation directe de bioéthanol dans l'essence doit être prioritaire par rapport au passage à l'ETBE pour plusieurs raisons :

- elle permettra d'atteindre les objectifs fixés par la réglementation européenne ;
- l'ETBE présente un bilan environnemental et économique moins intéressant que l'éthanol ;
- la valorisation de la matière agricole sera plus intéressante.

Aujourd'hui l'incorporation directe de l'éthanol se heurte à l'industrie pétrolière qui refuse de fournir les essences requises pour l'incorporation d'éthanol (Ces essences doivent présenter un indice de volatilité plus faible). L'incorporation directe est conditionnée par la maîtrise des importations.

### ■ ***Développer les nouveaux débouchés possibles de l'éthanol***

Il faut développer dès à présent les nouveaux débouchés possibles de l'éthanol, notamment les Esters Ethyliques d'Huile Végétales et les Véhicules FFV.

Les véhicules Flex Fuel peuvent indifféremment consommer de l'essence ou de l'éthanol ou un mélange des deux. Tous les constructeurs automobiles sont déjà présents sur ce secteur, notamment au Brésil où ce type de véhicule représente 70% des nouvelles immatriculations.

### ■ ***Renforcer les soutiens aux cultures énergétiques***

Pour être véritablement une incitation supplémentaire, cette aide doit être revalorisée. De plus, le nombre d'hectares concernés par cette mesure est limité à 1,5 million d'hectares en Europe ce qui est très largement insuffisant pour atteindre les objectifs fixés. Il est urgent que ce plafond soit supprimé.

### ■ ***Soutenir les biocarburants «seconde génération»***

Il faut soutenir les programmes de recherche sur les biocarburants dits de «seconde génération» (hydrogène, carburants synthétiques, ...).

### ■ ***Développer l'autoconsommation en circuit court***

Ces filières sont génératrices d'économie pour les agriculteurs. Elles doivent se mettre en place dans un cadre collectif et être soumises à une normalisation et à une homologation des procédés de fabrication.

### ■ ***Repenser la politique de fret***

Pour que le plan biocarburant réponde à l'enjeu de création et de maintien d'emplois dans tous les territoires ruraux, il est nécessaire que les usines de biocarburant puissent, à terme, être mieux réparties entre les bassins de production. Cela passe par une politique de fret ferroviaire ambitieuse dans les nombreuses régions éloignées des ports et mal desservies par les voies navigables.

### ■ ***Evaluer la rentabilité de la filière éthanol vinique***

Le ministre de l'Agriculture a mis en place, au mois de décembre 2005, un groupe de travail sur la production d'éthanol à base de raisin. Une évaluation de la rentabilité d'une telle filière ne doit pas être écartée. Cette diversification pourrait constituer une solution d'appoint.

### ■ ***Encourager la filière canne***

Aux Antilles, les professionnels de la filière Canne-Sucre-Rhum ont souhaité que l'ODEADOM travaille sur l'émergence d'une filière biocarburant permettant de

diversifier les débouchés de cette culture, maintenir l'emploi, participer à l'entretien des paysages et offrir également à certains sols contaminés par le chlordécone, une solution économiquement viable. Une étude sur la rentabilité de cette filière à l'échelle antillaise a été inscrite au budget 2006 de l'office. Il est aujourd'hui urgent que les engagements se traduisent de manière concrète.

#### ■ ***La valorisation des co-produits animaux***

Les sous-produits animaux collectés dans les abattoirs et les boucheries, permettent d'obtenir des farines et des graisses animales (500 000 tonnes produites chaque année) utilisées comme combustibles dans les cimenteries et dans les chaudières des usines de transformation. Dans un avenir proche, il peut être également envisagé d'utiliser les graisses comme complément aux carburants.

### **Mettre en place un Plan biocombustibles**

#### ■ ***Un plan biocombustibles ambitieux***

Un « plan biocombustibles » ambitieux, à l'image du « plan biocarburants », devrait être mis en place pour développer leur usage. Ce plan devrait comporter un calendrier articulé autour d'objectifs contraignants et des instruments incitatifs pour en garantir la réalisation.

Il devrait permettre de répondre aux objectifs fixés notamment par la loi de programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique : une production de 10 % des besoins énergétiques français à partir de sources d'énergie renouvelables à l'horizon 2010, une production intérieure d'électricité d'origine renouvelable à hauteur de 21 % de la consommation en 2010 contre 14 % actuellement, soit une augmentation de 50 %, et un développement des énergies renouvelables thermiques pour permettre d'ici 2010 une hausse de 50 % de la production de chaleur d'origine renouvelable.

Il serait souhaitable que les initiatives du monde rural relatives aux énergies renouvelables soient privilégiées, afin de maintenir une dynamique dans nos campagnes.

#### ■ ***Aménager les aides pour la production de chaleur***

Les dispositifs aide énergétique et jachère industrielle doivent être aménagés pour la production de chaleur à partir de grains et céréales plantes-entières :

Pour les besoins de l'exploitation : dans l'immédiat, réduire de 1% à 0,1% le volume de fioul exigé pour la dénaturation (0,1% suffit pour rendre impropre à la consommation le produit utilisé) ou passer par un dénaturant mieux adapté. ; et le plus tôt possible, remplacer l'exigence de dénaturation par un système de quota d'hectares de jachère « thermique » attribué à l'exploitation en fonction de la puissance de son installation de chauffe.

Pour l'approvisionnement d'utilisateurs extérieurs (non autorisé pour l'instant) : reconnaître la qualité de premier transformateur à tout utilisateur de chaleur produite à partir des grains ou plantes entières récoltés dans le cadre des régimes « jachères non alimentaires » et « cultures énergétiques » ; autoriser les livraisons directes des agriculteurs aux utilisateurs moyennant déclaration des transactions et paiement des taxes auprès des OS.

#### ■ **Encourager la méthanisation.**

Ouvrir la possibilité de «Crédit Carbone» à la méthanisation : cette mesure est possible aujourd'hui pour les installations de méthanisation mises en place à l'étranger. Cette mesure doit être étendue pour les installations en France. Ces installations limitent les rejets de CO2 dans l'atmosphère et contribuent au respect des accords de Kyoto.

Accompagner les investissements de méthanisation dans les élevages et les exploitations, d'une part par des aides à l'investissement (Agence de l'Eau, PMBE, ...), d'autre part par la défiscalisation ou des crédits d'impôts au titre de l'avantage environnemental.

#### **Développer l'offre d'électricité**

L'Union européenne et la France se sont fixé l'objectif ambitieux de porter à 21 % en 2010 la part de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables dans l'UE à quinze (contre 14 % en 2000).

Pour atteindre cet objectif, ce qui demeure à l'heure actuelle une gageure, il faut harmoniser et augmenter les tarifs d'obligation d'achat de l'électricité produite à partir d'énergie renouvelable. À titre d'exemple, l'Allemagne rachète l'électricité à un prix supérieur de 2,5 fois environ à celui d'EDF. Un groupe de travail a été mis en place sur ce sujet. Les professionnels de la FNSEA y participent.

Par ailleurs, la lenteur et la complexité des procédures d'autorisation et les problèmes de connexion au réseau doivent être résolus afin de faciliter leur développement. Pour favoriser le maintien d'une dynamique dans nos campagnes, les initiatives du monde rural relatives aux énergies renouvelables doivent être privilégiées.

Enfin, il est urgent de lancer de nouveaux appels d'offre pour la production d'électricité par des unités de cogénération.

## Stratégie internationale

La concurrence internationale, particulièrement rude de la part de pays bien plus avancés dans le domaine des biocarburants, pourrait freiner nos propres productions. Plusieurs mesures de protection permettraient de donner une chance à nos productions.

Les négociations internationales en cours prévoient d'accorder un régime spécial, plus protecteur, pour des produits considérés comme sensibles. Pour l'instant, la définition doit encore être affinée mais les États doivent soumettre une liste de ces « produits sensibles » à l'OMC. L'éthanol devrait être considéré comme produit sensible.

Pourrait également se mettre en place, au profit du bioéthanol, un régime douanier spécifique assorti d'un droit au minimum équivalent à celui, à l'heure actuelle, de l'alcool non dénaturé (19,1 euro par hectolitre).

Dans le cadre de négociations bilatérales, notamment avec le Mercosur (Marché commun de l'Amérique du Sud), l'Union européenne doit être ferme. Si des contingents d'importation devaient être négociés, ceux-ci doivent représenter un volume limité et défini de la production communautaire.



**La chimie verte : de la matière première  
à la première des matières**

# 1 – L'agriculture : une mine de molécules

## Du produit agricole au matériau industriel

La biomasse contient globalement les mêmes atomes que les ressources fossiles (carbone et hydrogène). L'agriculture est une mine de molécules qui permet de produire :

- Des solvants (peintures, vernis, encres, produits de dégraissage).
- Des biolubrifiants (huiles à usage perdu pour tronçonneuse, engrenages ouverts, réseaux ferroviaires, écluses, et huiles faisant l'objet de pertes répétitives et les fluides hydrauliques pour les engins de chantiers par exemple).
- Des bio-plastiques : emballages alimentaires, vaisselle jetable, films de paillage agricole... à partir d'amidon de pommes de terre, de maïs ou de blé.
- Du revêtement routier (un hectare de tournesol permet de réaliser deux kilomètres de bande bitumée).
- Des cosmétiques : la matière végétale est riche d'une infinie variété de molécules aux propriétés très variées. Ce sont d'excellents tensio-actifs et ils permettent de solidifier les crèmes. La poudre DHA (colza) entre dans la composition de la crème autobronzante.

## Les atouts environnementaux, économiques et qualitatifs

- La non toxicité de beaucoup de ces produits représente un grand avantage pour les professionnels dont l'activité les amène à être en contact avec des lubrifiants ou encore des détergents.
- Le faible impact environnemental et la biodégradabilité sont également un atout considérable. Par exemple, une huile végétale se dégrade à 95% en 21 jours contre 50% pour une huile minérale. Les encres d'origine végétale ont également moins d'impact environnemental que les encres d'imprimerie contenant des hydrocarbures.
- Les molécules végétales ont des fonctionnalités multiples. Cela représente un intérêt économique important. De plus, elles présentent des qualités que n'ont pas les hydrocarbures.

## Des débouchés de plus en plus importants

Après avoir été exclusivement tournée vers les marchés alimentaires, l'industrie française des oléagineux s'appuie désormais sur le non alimentaire qui représente 39% des débouchés des huiles raffinées produites par la filière oléagineuse.

Aujourd'hui, la surface oléagineuse consacrée aux nouveaux débouchés non alimentaires atteint, en France, environ 350 000 hectares : 300 000 pour les carburants et 50 000 pour la chimie. Ces surfaces pourraient atteindre 1,2 million d'hectares en 2008 avec 80% consacrés aux biocarburants et 20% à la chimie.

Le marché des lubrifiants reste dominé par les huiles d'origine pétrolière. Avec 100 000 tonnes le secteur des biolubrifiants représente 2% seulement du marché des lubrifiants.

Le taux de pénétration des tensio-actifs d'origine naturelle est d'environ 20%.

Les revêtements et les encres ont utilisé, en 2002, 200 000 tonnes d'huile de soja.

**Créer de fortes synergies en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés**  
**L'exemple du pôle de compétitivité Industries et Agro-ressources**  
**Picardie Champagne Ardenne**

À l'initiative des organisations professionnelles agricoles de Champagne-Ardenne, une stratégie régionale de valorisation sur place des agroressources, à des fins non alimentaires, a été élaborée dès le milieu des années 80.

Cette stratégie s'appuie sur des structures inter-professionnelles mises en place progressivement avec le soutien des collectivités publiques, régionale et départementale.

Le schéma créé est complexe mais il a l'avantage de couvrir l'ensemble de la chaîne, de la recherche à la valorisation industrielle, en constituant un cadre de coopération institutionnelle entre tous les acteurs.

Les outils mis en place :

– ARD (Agro-industrie recherches et développements), société regroupant les coopératives de collecte céréalière, les industries sucrières et une industrie de valorisation du glucose. Les agriculteurs adhérents aux coopératives céréalières cotisent aux frais de fonctionnement d'ARD à raison de 0,15 € par tonne collectée.

ARD a mis en place deux sociétés de production et de commercialisation des produits qui sont le fruit de ses recherches. Parmi ces produits, on peut citer un nettoyant pour pulvérisateurs, 100% biodégradable et une crème adoucissante pour les mains fabriquée à partir de molécules issues de l'avoine, du blé et du colza. Divers ingrédients d'origine végétale sont vendus à l'industrie des cosmétiques.

– EUROPOL'AGRO est une association qui constitue l'interface entre le monde scientifique et les acteurs politiques et économiques régionaux. Environ 200 chercheurs sont impliqués dans cette dynamique.

– Centre national de recherche technologique (CNRT) ALTERNOVAL, constitué par les régions Champagne-Ardenne et Picardie. Il vise à construire un réseau inter-régional de compétences dédié à la mise en place de nouvelles filières de valorisation des agroressources.

Cette initiative régionale a été récompensée en 2005, puisqu'elle a été labellisée « pôle de compétitivité » à vocation mondiale.

*Source : Les débouchés non alimentaires des produits agricoles : un enjeu pour la France et l'Union Européenne. Rapport du Conseil Economique et Social, 2004*

## 2 – Nos propositions

### La mobilisation des filières

Tous ces produits sont promis à un bel avenir à condition que l'ensemble des acteurs s'y investissent sur le long terme.

La valeur ajoutée de ces produits doit aussi revenir aux agriculteurs. Il est donc essentiel, dans ce secteur, que les agriculteurs s'engagent fortement dans la filière.

Cette implication doit se traduire à la fois en amont et en aval.

En amont, une participation aux programmes de recherche scientifique permettra d'anticiper la demande et d'être en mesure de proposer les plantes ou les animaux nécessaires. Une organisation forte permettra aussi de dynamiser la recherche qui, dans le secteur, n'en est qu'à ses débuts alors que les produits issus du pétrole bénéficient de près d'un siècle de recherche. Il est aussi urgent de faire apparaître l'utilité des plantes locales européennes. Pour l'instant, la chimie verte utilise essentiellement des plantes tropicales.

En aval, une maîtrise de la transformation des produits permettra également de proposer des produits de qualité et de veiller à une meilleure répartition de la valeur ajoutée.

Certains professionnels se sont déjà engagés dans cette voie à l'image de filière oléagineux ou encore du club bio-plastiques créé à la fin de l'année 2004 avec les céréaliers (AGPB, AGPM), la filière oléagineuse (FOP), les amidonniers-féculiers (USIPA), des producteurs de pommes de terre (UNPT) et des fabricants de bio-plastiques (Novamont, NatureworksLlc, Limagrain, Vegemat).

L'organisation des professionnels permettra aussi de peser dans la filière, d'organiser des partenariats et des modes de contractualisations pour sécuriser les débouchés.

Enfin, la mobilisation des acteurs permettra d'organiser une communication autour de ces produits et de mieux informer industriels et grand public sur leurs avantages.

### **Programme de recherche sur les bioproduits : AGRICE**

Afin de favoriser l'utilisation de matières premières renouvelables d'origine agricole dans la fabrication de bioproduits dans les domaines de l'énergie, de la chimie et des matériaux, les pouvoirs publics et huit partenaires ont créé en 1994 le Groupement d'Intérêt Scientifique AGRICE (Agriculture pour la Chimie et l'Energie).

AGRICE a pour mission de soutenir la recherche sur les nouvelles utilisations industrielles des matières premières végétales hors domaine alimentaire, notamment dans les secteurs de la chimie (lubrifiants, tensioactifs, solvants, etc ...) des matériaux (agromatériaux, polymères) et des carburants. Cela implique une coordination active entre des acteurs aussi variés que les équipes de recherche pluridisciplinaires, les entreprises agro-industrielles et les entreprises des secteurs utilisateurs (énergie, chimie, matériaux...) ainsi que les filières agricoles.

AGRICE a été renouvelé en 2001 pour une période de 6 ans avec un partenariat élargi, comprenant les partenaires suivants :

- les organisations de recherche du CEA, du CNRS, de l'IFP et de l'INRA,
- les organisations professionnelles des céréales (AGPB), des betteraves (CGB) et des oléagineux (ONIDOL),
- les sociétés APPIA-EIFFAGE, ARKEMA, BAYER CROPSCIENCE, CERESTAR France, LIMAGRAIN Agro-Industrie, L'OREAL, RHODIA et TOTAL
- les ministères chargés de l'Agriculture, de l'Environnement, de l'Industrie, et de la Recherche;
- l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)
- l'OSEO-ANVAR

La gestion d'AGRICE est confiée à l'ADEME. AGRICE lance chaque année un appel à projets. La partie chimie / matériaux représente plus de 70% des aides contre 30% pour les biocarburants. Depuis l'origine, 309 projets de recherche ont été soutenus par AGRICE avec 29,9 millions d'euros d'aide publique. Le groupement mène une action de coopération internationale importante, notamment au sein de l'association ERRMA (European Renewable Resources and Materials Association).

## **Organiser une stratégie de développement de la chimie verte**

La chimie verte est un pari sur le long terme. Les retombées économiques sont pour l'instant insuffisantes. Il est donc indispensable que s'affirme fortement la volonté des responsables politiques pour ce secteur. Plusieurs mesures peuvent être prises :

- Mettre en place des dispositions incitatives.

En Allemagne, qui produit la moitié des volumes européens de biolubrifiants, la législation impose, dans certains cas, l'emploi de biolubrifiants et prévoit des incitations fiscales.

- Développer des éco-labels

Les éco-labels garantissent la qualité d'usage du produit et certifient sa qualité écologique après avoir mesuré son impact sur l'environnement. Il faut développer et mieux faire connaître ces labels auprès de consommateurs toujours plus soucieux de la préservation de l'environnement. Cela pourrait aller de pair avec des « chartes environnementales » que la profession pourrait mettre en place pour les cultures « industrielles », à l'image de celle conçue par la filière oléo-protéagineuse au début du développement du colza – diester ; ce type d'initiative est important pour la reconnaissance globale du rôle environnemental de l'agriculture et de ses produits.

- Organiser une promotion des produits.

Ces nouveaux matériaux sont pour l'instant mal connus, tant du grand public que des industriels et des décideurs. Il est essentiel d'en faire la promotion auprès de ces différentes cibles en expliquant qu'ils sont une alternative crédible et incontournable aux matières d'origine fossile.

- Mettre en cohérence les programmes de recherche

Les différentes structures, privées et publiques, qui mènent des programmes de recherche dans ce domaine, doivent développer des synergies afin d'optimiser les investissements et les potentialités.

# Conclusion

Bien sûr, l'agriculture ne sera pas demain l'unique source d'énergie de la planète, ni sa seule mine de molécule. Le non alimentaire ne se substituera pas à l'alimentaire. Le «tout biomasse» ne remplacera pas le «tout pétrole». Il n'empêche qu'une parenthèse va se refermer. Celle pendant laquelle les produits fossiles ont constitué une ressource abondante et peu chère, utilisée par nos sociétés sous forme d'énergie primaire et de toutes sortes de produits dérivés. Cette parenthèse refermée, l'agriculture retrouve la plénitude de ses missions : nourrir les hommes, d'abord, mais aussi les transporter, les chauffer, les vêtir, les accueillir... sans oublier tous les services que rendent les agriculteurs à la société (entretien du territoire, sauvegarde d'espèces animales et végétales, ...). Ce rapport a examiné quelques pistes, mais il est loin d'être exhaustif. D'autres domaines sont à explorer notamment en matière de productions animales.

Pour nous agriculteurs, c'est un espoir qui se lève. Depuis trop d'années, nous n'avions entendu qu'un discours à sens unique, où on nous parlait d'excédents, de surproduction, de quotas, de gel des terres... Et voilà qu'il est question de nouveaux débouchés, de nouveaux produits, de gains de productivité, de défis à relever... Ce sont des perspectives qui s'ouvrent, une vision plus valorisante du métier qui se profile, une nouvelle légitimité sociale qui s'annonce.

Pour la société, c'est une bonne nouvelle. L'énergie verte, le tourisme rural, les plantes à fibres, sont synonymes d'emplois, directs et indirects, et d'emplois localisés dans les zones rurales, là où ils font le plus cruellement défaut. C'est aussi une réponse aux attentes de la société en matière d'environnement : une énergie renouvelable, qui réduit les émissions de gaz à effet de serre ; des emballages bio-dégradables qui retournent à la terre qui les a produits ; un tourisme qui respecte la nature, à l'opposé du bétonnage intensif de certaines plages et de certaines montagnes. Des débouchés, des emplois, de l'environnement... Mais il reste le plus important : quelle est la rentabilité de ces nouveaux marchés ? Quel revenu pour les agriculteurs ? Sur ce plan, ces nouveaux marchés ne constituent ni un eldorado, ni une impasse. Pour avoir un revenu, il faut d'abord avoir un marché. C'est une condition nécessaire, mais ce n'est pas une condition suffisante.

Nous avons trop d'exemples de productions où la valeur ajoutée a été confisquée par des transformateurs ou des distributeurs qui n'ont laissé aux agriculteurs que la portion congrue. Il en sera de même avec ces nouveaux marchés si nous nous contentons d'être des fournisseurs, si chacun essaye de tirer son épingle du jeu, dans son coin. En revanche, en entrant dans une logique de filière, en renforçant notre organisation collective à tous les niveaux, en maîtrisant les outils de transformation, nous serons en mesure d'organiser un juste partage de la valeur ajoutée. Pour réussir ce pari, nous devons nous engager et nous impliquer à tous les niveaux d'organisation de ces filières afin d'y faire valoir l'intérêt des producteurs. C'est à ce prix que nous pourrons maîtriser les orientations et les décisions de ces nouveaux débouchés et garantir ainsi un juste retour aux agriculteurs. Au-delà de l'alimentaire, nous avons de nouveaux marchés à conquérir !

## En guise d'épilogue...

L'agriculteur produit des services, des parfums, de l'énergie, des molécules... et il fabrique aussi des PAYSAGES. Par son métier, par ses productions, il façonne le paysage.

La France est belle parce qu'elle est cultivée.

Pour en parler, laissons la parole à Michel Serres, de l'Académie Française :

*«Le carré labouré, ensemencé de luzerne et de blé ou planté de vigne, nos ancêtres latins le nommaient pagus, d'où vient le mot et la réalité du paysage, mosaïque de parcelles différentes diversement travaillées ; par leur labeur, les paysans dessinent le paysage, c'est-à-dire leur pays [...]. Quoi de plus beau, vu d'un point haut, que la robe d'Arlequin dont la vallée ou la colline s'habille, lopins juxtaposés changeant de couleurs à chaque saison, et de forme parfois, au moment des héritages. Le paysan ainsi se nomme parce qu'il taille, sculpte, bâtit, dessine et peint le pays.*

*Avant d'admirer les dessinateurs et peintres italiens ou français qu'on nomme paysagistes, il convient de chanter d'abord l'éloge des paysans qui formèrent le modèle admirable de leurs tableaux : le premier art, la primitive et fondamentale culture nous vient de l'agriculture, et il a fallu que la science historique soit volée par les gens des grandes villes pour que le premier chapitre des histoires de l'art ne traite pas d'abord des traditions paysannes. Pourtant, quel artiste sublime, anonyme et collectif, au goût subtil et large, inspira les paysages de Gascogne ou de Toscane depuis presque trois mille ans ? [...].*

*Le paysan produit le vin et le blé, certes, mais en même temps, et aussi, et peut-être surtout le pays d'où se tirent lesdits produits. Qu'il ne modèle plus le paysage, et la terre aussitôt, court des dangers majeurs, exactement ceux que nous risquons maintenant.*

*L'écologie me paraît souvent le discours des gens de la ville pour dire, sans le faire, ce que font, sans le dire, les paysans».*

# Annexes

- I - Le protocole de Kyoto et les crédits-carbone
- II – Les huiles végétales pures
- III - Huiles végétales pures : «le programme des 100 tracteurs»
- IV – Bilan énergétique et impacts sur l'effet de serre des biocarburants
- V – Les chaudières à céréales
- VI – Le biogaz
- VII – Le bois
- VIII – Plan de développement des biocarburants
- IX – Amidonnerie et Féculerie
- X – Productions de plantes à parfums, médicinales et aromatiques en France métropolitaine

# Annexe I

## Le protocole de Kyoto et les crédits-carbone

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), adoptée en 1992, a fixé comme objectif de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, méthane, protoxyde d'azote, etc.) dans l'atmosphère à un niveau neutre pour le climat. C'est le Protocole de Kyoto, entré en vigueur en février 2005, qui a fixé des objectifs quantitatifs juridiquement contraignants de réduction des émissions de gaz à effet de serre, à hauteur de - 5,2 % en moyenne sur la période 2008-2012, par rapport à 1990. L'Union européenne dans son ensemble doit quant à elle diminuer ses émissions de 8 %. Le Protocole de Kyoto laisse les Parties libres du choix des mesures à mettre en œuvre pour réduire leurs émissions, mais des mécanismes de flexibilité sont prévus pour leur faciliter la tâche :

1. Un système d'échange international des quotas d'émission de gaz à effet de serre prévu pour 2008, qui fonctionne déjà dans l'Union européenne depuis 2005 (uniquement pour le dioxyde de carbone). Des quotas d'émission échangeables, correspondent aux volumes maximaux qu'elles peuvent émettre, ont ainsi été alloués à des installations européennes.

2. Les mécanismes de projets : certaines réductions d'émissions de gaz à effet de serre, obtenues par la mise en place de projets spécifiques, peuvent être converties en « crédits carbone ». Ainsi, des installations éprouvant des difficultés à remplir leurs obligations de réductions d'émissions peuvent acheter ces crédits pour régulariser leur situation.

En l'état actuel des textes, de tels projets ne peuvent pas être mis en place en France. Le secteur agricole n'est donc pas en mesure, pour l'instant, d'y générer des crédits carbone.

## Annexe II

### **Les huiles végétales pures**

#### **Des huiles obtenues par pressage à froid**

Les huiles végétales pures (HVP) sont obtenues par pressage à froid de graines oléagineuses (colza, tournesol, etc.). Le pressage à froid doit être réalisé à partir de graines peu humides et propres. Il est possible d'utiliser des presses à vis ou à barreaux. L'huile doit ensuite être filtrée pour éliminer les impuretés. L'huile végétale pure est utilisable comme carburant, soit en mélange (maximum 30 %), soit pure, si le tracteur est équipé d'un kit de bicarburation. Dans une chaudière, elle est utilisable directement par des brûleurs polycombustibles, ou en mélange avec du fioul (30 à 40%) sans modification du brûleur.

#### **Un coproduit à valoriser, le tourteau**

Une tonne de graines génère en moyenne 0,65 tonne de tourteaux, relativement encore riches en matières grasses. Cette caractéristique implique que leur utilisation en alimentation animale doit être mesurée. La valorisation des tourteaux constitue un élément fondamental de tout projet de production d'HVP.

#### **La loi d'orientation agricole de 2006 autorise l'utilisation des HVP comme carburant agricole**

La loi d'orientation agricole de 2006, autorise l'utilisation d'HVP comme carburant agricole par les exploitants ayant produit les plantes dont l'huile est issue. Ces huiles bénéficient d'une exonération de la taxe intérieure de consommation. La vente d'HVP en vue de son utilisation comme carburant agricole ou pour l'avitaillement des navires de pêche professionnelle, ainsi que cette utilisation seront autorisées à compter du 1er janvier 2007. Un décret précisera les modalités de production, de commercialisation et d'utilisation de l'huile. Des recommandations relatives aux méthodes de production des HVP et aux usages des tourteaux produits à cette occasion seront rendues publiques par l'autorité administrative.

### Quelques chiffres sur l'huile végétale pure

Rendements en huile :

Environ 350 litres d'HVP par tonne de graines, soit environ 800 à 1000 L/ha.

Colza : environ 28 à 30 %

Tournesol : environ 38 à 40 %

Prix de revient de l'HVP, exemple d'un investissement aidé par la région Alsace.  
(Source : Chambre d'agriculture du Bas-Rhin).

Chaque projet d'investissement doit faire l'objet d'une évaluation minutieuse. L'intérêt de l'exemple ci-dessous est principalement d'identifier les facteurs déterminants dans le coût de production d'HVP.

Investissement	Investissement individuel pour 6 ha soit 6000 litres et 12 t de tourteaux	Investissement collectif pour 24 ha soit 24000 litres et 48 t de tourteaux
Prix d'achat de la presse	4000	4000
Cellule de stockage	900	3000
Stockage de l'huile	900	3600
Manutention	400	650
Nettoyeur	2000	2000
Filtration	2800	2800
Aide région Alsace	- 1925	- 4160
<b>Total</b>	<b>9075</b>	<b>11890</b>
<b>Coût annuel (amortissement sur 7 ans)</b>	<b>1300</b>	<b>1700</b>
Coût de production du colza (400 €/h)	2400	9600
Main d'oeuvre (12 €/h)	480	1200
Frais d'électricité (fonctionnement presse)	270	650
Frais de gestion (CUMA)	0	560
<b>Valorisation du tourteau (0,12 €/h)</b>	<b>1440</b>	<b>5760</b>
<b>Prix de revient de l'HVP</b>	<b>0,50</b>	<b>0,33</b>

## Annexe III

### **Huiles végétales pures : le « Programme des 100 tracteurs »**

Lancé par le ministère allemand de la protection des consommateurs, de l'alimentation et de l'agriculture, le programme de recherche « des 100 tracteurs », mené de 2000 à 2005, avait pour but d'évaluer l'impact de l'utilisation d'huile pure de colza en substitution au gazole et d'en évaluer les conséquences techniques, économiques et environnementales.

Ainsi, 107 tracteurs ont subi des modifications techniques pour pouvoir fonctionner à l'huile pure de colza. Chaque tracteur a ensuite été utilisé en moyenne 2257 heures sur toute la durée du programme.

63 des 107 tracteurs ont terminé le projet sans aucun ou avec peu de problèmes (coûts des réparations inférieurs à 1000 euros). 44 d'entre eux ont subi des dommages impliquant des réparations dont le coût pouvait s'élever à plusieurs milliers d'euros. Les principaux dysfonctionnements observés ont concerné le démarrage à froid, les soupapes d'échappement, les pompes à injection et les chambres de combustion. La fréquence des problèmes de fonctionnement a toutefois diminué au cours du programme. Les moteurs équipés du système d'injection pompe-conduite-injecteur (PCI) à haute pression s'adaptent bien aux modifications et subissent peu de problèmes de fonctionnement.

La majorité des tracteurs a atteint une puissance équivalente à plus de 90 % de la valeur nominale des moteurs diesels. Par ailleurs, après quelques modifications, les émissions de monoxyde de carbone et d'oxydes d'azote ont atteint des niveaux similaires à celles des moteurs diesel. Des teneurs importantes en huiles de colza ont en outre été relevées dans l'huile moteur, ce qui a entraîné une fréquence élevée pour les vidanges. Enfin, de grandes difficultés liées à la qualité de l'huile ont été rencontrées.

L'étude conclut donc que sur la base des connaissances et des acquis techniques actuels, l'utilisation d'huile pure de colza en tant que carburant agricole est possible, à condition d'observer quelques précautions, mais qu'elle ne peut pas encore être recommandée sans restriction.

## Annexe IV

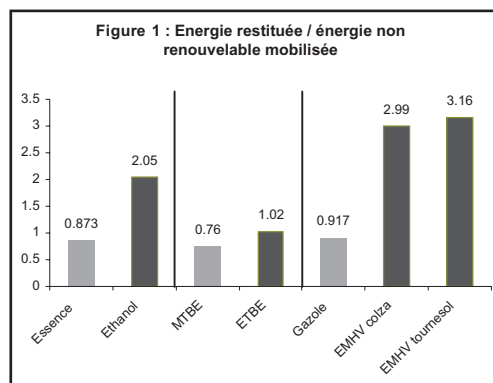
### Bilans énergétiques et impacts sur l'effet de serre des biocarburants

#### Etude Pricewaterhousecoopers ADEME/DIREM (2002)

L'étude évalue le bilan énergétique et les émissions de gaz à effet de serre (GES) des biocarburants, et les compare avec ceux des carburants fossiles.

Dans le cas des biocarburants (éthanol, ETBE et biodiesel), ont été comptabilisés tous les flux d'énergie fossile et de gaz à effet de serre depuis la parcelle agricole (utilisation d'engrais, carburants utilisés par les machines agricoles), jusqu'au dépôt pétrolier régional, en passant par le transport de la matière première agricole et sa transformation en biocarburant dans les unités industrielles.

Dans les cas des carburants fossiles conventionnels, cette comptabilisation s'est faite depuis le champ d'extraction jusqu'au dépôt pétrolier régional, incluant le transport du pétrole brut vers la raffinerie et sa transformation en produit raffiné.



#### Biocarburants : économies d'énergie

Avec 1 MJ d'énergie fossile, on obtient 2,05 MJ sous forme d'éthanol (blé ou betterave). Ainsi, en remplaçant 1 MJ d'essence par 1 MJ d'éthanol, on fait une **économie de 57 %** en énergie fossile.

En substituant 1 MJ de gazole par 1 MJ d'EMHV de colza, cette **économie est de 69 %**.

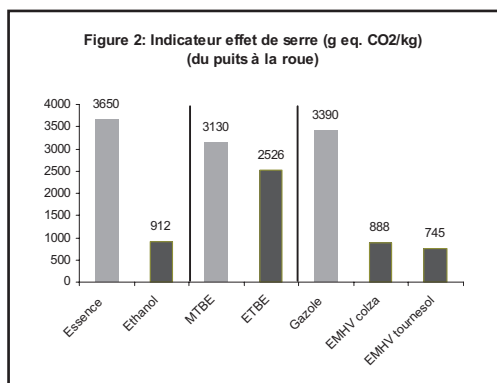
#### Biocarburants : réduction des émissions de gaz à effet de serre

Les trois principaux gaz à effet de serre ont été comptabilisés dans l'étude : le protoxyde d'azote ( $N_2O$ ), le méthane ( $CH_4$ ), et le  $CO_2$  lorsqu'il n'est pas d'origine renouvelable. Leurs effets ont été pris en compte à 100 ans, tels que retenus par l'IPCC<sup>1</sup>. Le  $CO_2$  issu de la biomasse n'est pas comptabilisé puisqu'il a été auparavant fixé par la plante depuis l'atmosphère.

Contrairement au bilan énergétique, la comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre a aussi porté sur la combustion des produits («du puits à la roue»), avec l'hypothèse - réaliste - que tout le carbone contenu dans chacun des produits se retrouvait sous forme de  $CO_2$  après combustion.

<sup>1</sup> Intergovernmental panel on climate change.

Les biocarburants présentent un net avantage sur les carburants fossiles. Ainsi, en produisant et brûlant un kg d'**éthanol** au lieu de un kg d'essence, on réduit les émissions de gaz à effet de serre de **75%**. Dans le cas de l'**EMHV**, l'économie est de **74 à 78%**.



### Des améliorations envisageables dans un scénario prospectif

Un autre objectif de l'étude a été d'évaluer les possibilités d'évolution de ces ratios dans le moyen terme (2009). Il est très intéressant de constater que les filières biocarburants disposent de perspectives d'amélioration conséquentes, ce qui n'est pas le cas des carburants fossiles.

Les principales évolutions technologiques attendues à l'horizon 2009 sont les suivantes :

- Améliorations des rendements des cultures et changements de pratiques culturales,
- Évolution de l'étape d'estérification pour les filières EMHV de colza et tournesol,
- Récupération du CO<sub>2</sub> issu de l'étape industrielle de fermentation pour les filières éthanol de blé et betterave,
- Amélioration du schéma énergétique de la distillerie pour les filières éthanol (blé et betterave),
- Utilisation de la paille de blé comme combustible au cours de l'étape de transformation industrielle de l'éthanol de blé.

Ces possibilités d'amélioration sont particulièrement le fait des filières d'éthanol de blé ou de betterave. Avec le développement de chaudières à paille, la valorisation du CO<sub>2</sub> de fermentation, et l'amélioration des techniques de distillation, l'économie d'énergie fossile par rapport à l'essence passera de 57% à environ 75%. Les économies de gaz à effet de serre pourront atteindre 86% dans le cas d'une substitution à l'essence.

# Annexe V

## Les chaudières à céréales

### Les céréales : un potentiel énergétique intéressant

Les céréales (blé, avoine, orge, seigle, triticale, etc.) sont utilisables en tant que combustibles sous forme de grains, de paille ou de plante entière. Le blé déclassé peut ainsi trouver une valorisation. Les céréales, brûlées dans des chaudières spécifiques ou bien polycombustibles, peuvent ainsi chauffer des maisons individuelles, des bâtiments d'élevage ou encore des serres. Leur combustion laisse une certaine quantité de cendres et d'imbrûlés, qui varie selon les céréales. Par exemple, le blé génère davantage de cendres et d'imbrûlés que l'avoine et l'orge. Par ailleurs, les fumées contenant notamment du chlore, elles peuvent détériorer la chaudière et le conduit de fumée si leur matériau n'est pas adapté.

### Equivalences énergétiques :

2,5 kg de grain = 1 L de fuel

2,35 kg de paille = 1 L de fuel

### Les trois modes de culture de céréales combustibles

- Culture « classique » sur des parcelles SCOP (aucune déclaration spécifique).
- Culture sur jachère.
- Culture sur des parcelles SCOP et déclaration en culture énergétique

### Exemple : Besoins annuels d'une maison de 120 à 130 m<sup>2</sup>

(Source : Chambre d'agriculture du Bas-Rhin)

	Céréales de type blé	Fioul
Equivalence énergétique	2,5 kg	1 L
Besoins annuels	6 tonnes (8 m <sup>3</sup> )	2500 litres
Valeur unitaire	95 €/tonnes	0,62 €/litre
Coût annuel	570 €	1550 €

### Le crédit d'impôt sur les équipements performants au plan énergétique

La loi de finances pour 2005 a créé un crédit d'impôt dédié au développement durable et aux économies d'énergie. Cette mesure est désormais ciblée sur les équipements les plus performants au plan énergétique ainsi que sur les équipements utilisant les énergies renouvelables. Les chaudières fonctionnant au bois ou autres biomasses bénéficient ainsi d'un taux de 50% de crédit d'impôt.

(Source : DGEMP-DIDEME / Renseignements auprès du centre des impôts)

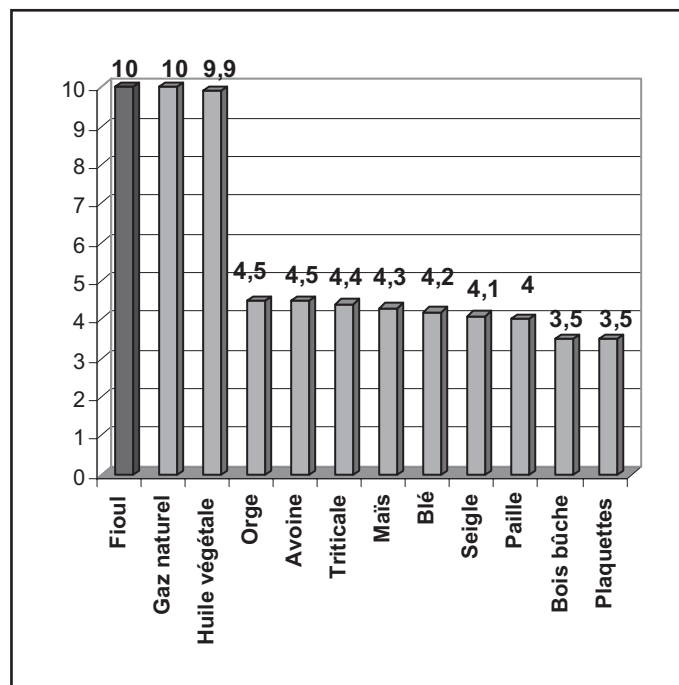
## Quelques chiffres

Prix d'intérêt relatif du grain et de la paille pour le chauffage en fonction du prix du baril de pétrole (pour 1 € = 1,3 \$). *Source : Céréaliers de France.*

Prix du baril de brut (\$)	Prix de la tonne de grains (€)	Prix de la tonne de paille (€)
30	46,8	52,9
34	57,5	60,4
38	68,3	67,9
42	79,1	75,4
46	89,8	82,9
50	100,6	90,4
54	111,4	97,9
58	122,2	105,3

Lecture : Pour un baril à 50 \$, sur la base d'un euro à 1,3 \$, se chauffer aux grains (besoins domestiques) est rentable tant que le prix départ ferme des céréales ne dépasse pas 100,6 €.

Comparaison des différentes énergies de chauffage (pouvoir calorifique en kWh PCI/L ou kg) (*Source : Chambre d'agriculture du Bas-Rhin.*)



# Annexe VI

## Le biogaz

### **Un mélange de gaz obtenu par fermentation de biomasse**

Le biogaz est issu de la fermentation de biomasse en l'absence d'oxygène. La fermentation produit un mélange de gaz, composé principalement de méthane, d'où le terme de «méthanisation». La fermentation est réalisable à partir de nombreux produits contenant de la matière organique. Ces déchets peuvent être mélangés (co-digestion), ce qui est intéressant pour l'agriculteur si les apports de l'exploitation en biomasse sont irréguliers ou insuffisants. La fermentation se réalise dans des digesteurs (enceintes confinées où le processus est contrôlé), individuels ou collectifs.

### **Des intérêts multiples, mais un bilan économique encore mitigé**

Le biogaz se valorise comme le gaz naturel, et permet de produire de la chaleur et/ou de l'électricité (lorsque ces deux valorisations sont concomitantes il s'agit de « cogénération »). Ces valorisations peuvent se réaliser sur l'exploitation (séchage de céréales, chauffage de l'habitation, etc.) ou bien en dehors de celle-ci (réseaux de chaleur, etc.). EDF a l'obligation de racheter l'électricité produite par les entreprises et les particuliers. L'arrêté du 16 avril 2002 fixe les tarifs de rachat pour la méthanisation à 4,6 centimes d'euros par kWh pour les grandes unités (supérieures à 36 kWh) et 7,7 centimes d'euros en-dessous (auxquels peut s'ajouter une prime à l'efficacité énergétique de 0 à 1,2 centimes d'euros par kWh), pour une durée de 15 ans.

### **L'impact du biogaz sur les bilans de l'exploitation**

Bilan environnemental : hygiénisation (destruction d'une part importante des pathogènes), désodorisation, limitation des émissions de gaz à effet de serre par les fosses de stockage. Ce bilan environnemental favorable contribue à améliorer l'acceptabilité sociale de l'épandage sur les terres agricoles. Par ailleurs, l'agriculteur peut améliorer la gestion de son plan d'épandage.

Bilan agronomique : amélioration de la valeur agronomique des déchets par la fermentation.

Bilan économique : impact sur les charges (réduction des consommations en engrais minéraux, économies d'énergie sur l'exploitation, et sur le revenu (revente du surplus d'énergie produite), perception de redevances pour le traitement de déchets extérieurs : comme cela se pratique en Suisse par exemple. Cependant, les installations françaises sont encore caractérisées par un bilan économique mitigé, notamment dû à la faiblesse des tarifs de rachat de l'électricité.

### **Des démarches complexes**

Les démarches administratives doivent être effectuées auprès de la Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement (Drire), de la Direction de la demande et des marchés énergétiques (Dideme) et de la mairie. Par ailleurs, les démarches de raccordement au réseau public de distribution demeurent compliquées. Il ressort par ailleurs des premières expériences françaises que les procédures administratives ne sont pas encore tout à fait en place, ce qui ralentit les porteurs de projet dans le montage de leur dossier.

### **Quelques chiffres**

L'agriculture représente le principal potentiel de production de biogaz en France. Les 300 millions de tonnes de déjections d'élevage générées chaque année représentent à elles seules un gisement total d'énergie de 3 à 4 millions de tonnes équivalent pétrole.

De 1 à 1,3 m<sup>3</sup> de biogaz est produit par jour par unité gros bétail.

1 m<sup>3</sup> de biogaz produit environ 6,5 kWh.

## Annexe VII

### Le bois

#### Une ressource sous-utilisée

Les utilisations du bois (énergie ou matériau) sont bien connues. Toutefois, la forêt française (3<sup>ème</sup> forêt de l'UE avec 15,4 millions d'ha) reste sous-utilisée : seuls 65 % de la production annuelle de bois sont exploités. L'accroissement naturel est supérieur à la récolte. Le gisement forestier potentiellement mobilisable est estimé à 7,3 millions de tonnes équivalent pétrole par an.

#### Le progrès technologique a facilité son utilisation énergétique

Les usages énergétiques du bois ont été facilités par l'évolution des technologies. Des chaudières polycombustibles permettent de brûler plaquettes (issues du déchetage des produits forestiers) ou granulés (sciure séchée puis compactée). Le rendement et le confort d'utilisation de ces chaudières se rapproche des chaudières à fioul. Avec la forte augmentation des prix du fioul domestique, le chauffage au bois des serres horticoles doit être évalué, même si l'achat de chaudières adaptées comporte un surcoût important (environ de 3000 à 7000 €). L'amortissement peut cependant être effectif au bout de quelques années. Par ailleurs, l'Ademe, certains Conseils Généraux ou Régionaux proposent des aides à l'installation de chaudières à bois. Un crédit d'impôt, au taux de 50 %, pour les dépenses d'acquisition de certains équipements existe pour les chaudières répondant à certains critères (voir annexe Chaudières à céréales).

#### Des pistes pour l'approvisionnement en bois des exploitations agricoles

En France, la diversification forestière n'est pas encore très répandue, contrairement à d'autres pays de l'UE comme la Finlande <sup>2</sup>. Toutefois, 1,3 millions d'hectares de taillis, bois et forêts sont gérés par des exploitants agricoles. 12% des propriétaires forestiers de plus d'un hectare sont agriculteurs, soit 132 000. Les exploitations peuvent aussi s'approvisionner à l'extérieur (fonds de coupe par exemple) ou bien encore louer ou acheter (seul ou collectivement) une déchiqueteuse pour fabriquer leurs propres plaquettes, faire appel à une entreprise spécialisée dans leur fabrication, ou enfin acheter les plaquettes ou les granulés.

#### Exemple : Besoins annuels d'une maison de 120 à 130 m<sup>2</sup>

	Bois plaquette	Bois granulés	Fioul
Equivalence énergétique	3,5 kg	2 kg	1 L
Besoins annuels	8,75 tonnes (33 m <sup>3</sup> )	5 tonnes (7,7 m <sup>3</sup> )	2500 litres
Valeur unitaire	70 €/tonnes	175 €/tonnes	0,62 €/litre
Coût annuel	612 €	875 €	1550 €

Source : Chambre d'agriculture du Bas-Rhin

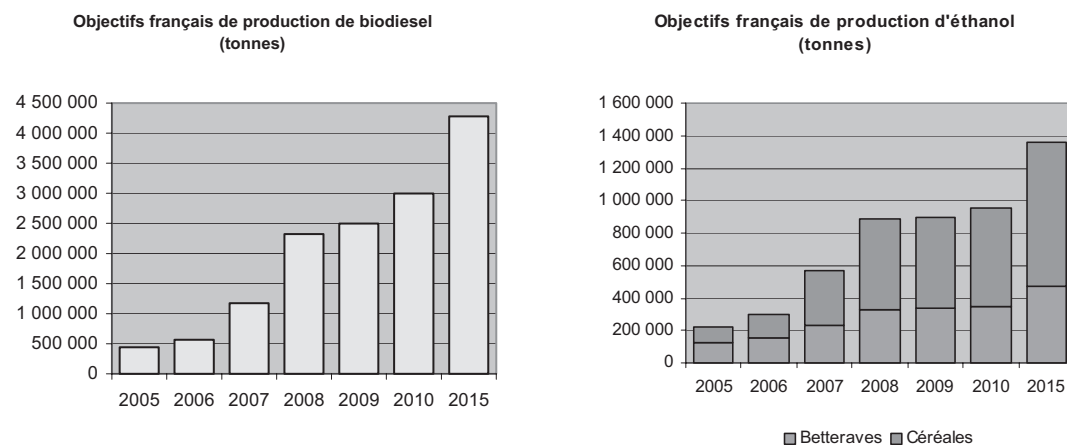
<sup>2</sup> En Finlande, une exploitation possède en moyenne 38 ha de forêt et tire 10 à 20 % de ses revenus de l'activité forestière.

## Annexe VIII

### Plan de développement des biocarburants en France

Le plan de développement des biocarburants en France fixe la part des biocarburants dans les essences et le gazole pour le transport, selon les objectifs suivants : 5,75% en 2008, 7% en 2010, 10% en 2015.

Les graphes ci-dessous présentent les volumes théoriques de production pour atteindre ces objectifs. L'hypothèse est faite que le développement se fera de façon équilibrée entre les deux filières éthanol et biodiesel, se traduisant par une part équivalente de biocarburants dans les essences et le gazole.



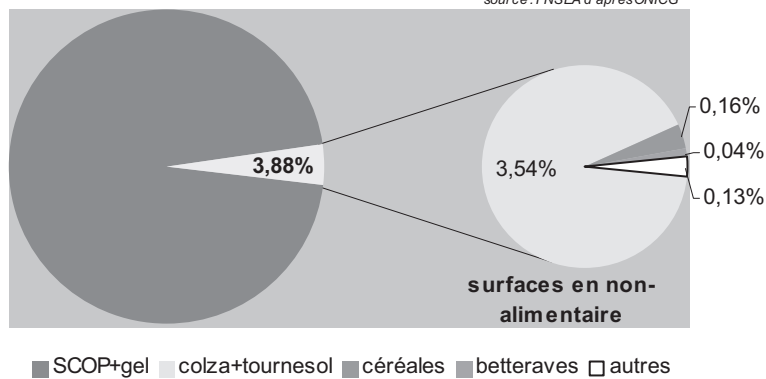
Sources : AGPB, AGPM, CGB, FOP

En admettant que l'intégralité de l'éthanol incorporé à l'essence soit d'origine française, les surfaces à mobiliser seraient de 300 000 hectares de céréales et de betteraves en 2008, 500 000 en 2015 (source AGPM, AGPB, CGB).

Pour atteindre les objectifs 2008, il faudra produire de 2,3 millions de tonnes de biodiesel. La filière oléagineuse estime que les surfaces en colza approvisionnant 75% des besoins en EMHV, représenteront alors environ 1,1 millions d'ha (source Prolea). Le reste de l'approvisionnement sera assuré par de l'ester d'huile de tournesol, ou en encore de soja ou de palme. Pour la suite du développement du biodiesel, il faudra faire appel à d'autres sources telles que les esters de graisses animales (EMHA), ou encore les biocarburants de deuxième génération (transformation des fibres ligno-cellulosiques par voie thermo-chimique ou enzymatique).

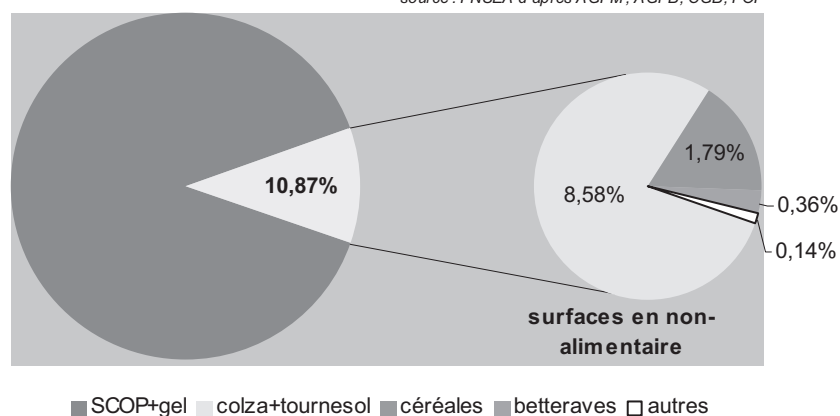
### Utilisation de la SCOP en 2005

source : FNSEA d'après ONICG



### Prévisions d'utilisation de la SCOP en 2008

source : FNSEA d'après AGPM, AGPB, CGB, FOP



En 2008, les surfaces dédiées à la production de biocarburants devraient donc dépasser les 1,5 millions d'hectares. Les graphes décrivent l'évolution prévisible de l'utilisation des terres arables entre 2005 et 2008. La sole nationale est supposée stable à environ 14 millions d'hectares. Pour 2010, les surfaces mobilisées pour la production de biocarburants, y compris les biocarburants de deuxième génération, pourraient atteindre 2,5 à 3 millions d'hectares.

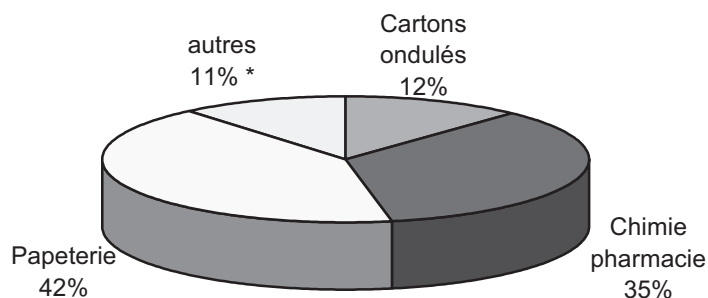
## Annexe IX

### Amidonnerie - Féculerie

L'amidon est le glucide de réserve du monde végétal. En France et en Europe, il est extrait du maïs, du blé et de la pomme de terre. Dans le monde, l'amidon est extrait de plus de 50 plantes (riz, orge, légumes secs, manioc, patate douce...).

Les produits amylicés sont disponibles en grande quantité, renouvelables et biodégradables. De plus, ils sont adaptables et ont une remarquable aptitude à l'innovation. La moitié de la production d'amidon est utilisée en non-alimentaire (industries papetière, chimique, textile, pharmaceutique)

Utilisation non alimentaire des produits amylicés en France (estimations USIPA 2003-2004)



\* autres : textiles, adhésifs, fonderie, matériaux de construction, industries d'extraction...

Source : USIPA (Union des syndicats des Industries des Produits Amylicés et de leurs dérivés)

Le secteur de la féculerie souhaite développer des nouveaux débouchés tels que les **sacs en bioplastique** fabriqués à partir d'amidon. La FNSEA a soutenu dans le cadre de la LOA, le projet d'amendement visant à interdire d'ici 2010 la distribution des sacs en plastiques et des films de paillage agricole s'ils ne sont pas biodégradables et n'incorporent pas des matières premières renouvelables. Un décret doit être pris dans les douze mois, qui détermine les usages du plastique pour lesquels l'incorporation de matières d'origine végétale est rendue obligatoire, et précise les taux d'incorporation croissants imposés.

## Annexe X

### Productions de plantes à parfum, aromatiques et médicinales en France métropolitaine

ESPECES DONT LA SUPERFICIE EST > 10.000 Ha		
Lavandin		
ESPECES DONT LA SUPERFICIE EST > 5.000 Ha et < 10.000 Ha		
Pavot oeillette		
ESPECES DONT LA SUPERFICIE EST > 1.000 Ha et < 5.000 Ha		
Lavande		Sauge sclarée
ESPECES DONT LA SUPERFICIE EST > 100 Ha et < 1.000 Ha		
Basilic Camomille romaine Cassis Chardon marie Coriandre Eglantier Estragon		Ginkgo biloba Mélilot Menthe Thym Persil Psyllium
ESPECES DONT LA SUPERFICIE EST > 10 Ha et < 100 Ha		
Aneth Angélique Artichaut Aurone Bardane Bourrache Cerfeuil Ciboulette Echinacée Fenouil Fenugrec Gentiane	Hamamélis Hysope Iris Jasmin Jusquiame Livèche Marjolaine Mélisse Millepertuis Origan Passiflore	Pissenlit Raifort Romarin Roses de mai Salette Sauge officinale Sysimbre Valériane Verveine Vigne (feuille)
ESPECES DONT LA SUPERFICIE EST < 10 Ha		
Armoise Ballote fétide Bleuet Calendula Eschscholtzia Fenugrec Ginseng Grindelia Guimauve	Jasmin Matricaire Mauve Monarde Oranger bigaradier Pastel Piloselle Pensée sauvage Reine des prés	Safran Santoline Saponaire Sureau Violette Verveine Divers...

(Estimation Onippam 2002)